



Le centre

Le centre canadien pour mettre
fin à la traite des personnes.



Les couloirs de la traite des personnes au Canada

Table des matières

4

Introduction

- 5 | Questions ayant orienté la recherche
- 7 | Termes et définitions
- 8 | Types de traite de personnes au Canada

9

Résumé de la méthodologie

- 11 | Limites de la recherche

13

Le fonctionnement des couloirs de la traite des personnes

- 14 | Les couloirs de la traite des personnes et l'économie
- 14 | Maximiser les profits au sein d'un marché du sexe commercial compétitif
- 15 | Minimiser les risques
- 17 | Types de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle
- 18 | Caractéristiques des victimes et des survivants de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle
- 23 | Caractéristiques des trafiquants
- 24 | Qui sont les trafiquants?
- 25 | Comment les petits amis trafiquants contrôlent et contraignent leurs victimes
- 28 | La géographie des couloirs et des circuits de la traite des personnes

37

Se sortir de la traite des personnes

- 37 | Obstacles associés à la sortie
- 40 | Le « cycle du changement »

42

Besoins en matière de services et systèmes d'intervention

- 44 | Programmes qui tiennent compte des traumatismes
- 45 | Défis concernant la prestation de services

48

Conclusion et recommandations

- 49 | Protection
- 50 | Poursuites
- 50 | Partenariat
- 50 | Autonomisation

51

Annexes et notes

- 51 | Annexe A : Glossaire
- 53 | Annexe B : Méthodologie détaillée
- 53 | Revue de la littérature
- 54 | Analyse des médias
- 56 | Recherche qualitative : entrevues
- 59 | Notes



Dans cette section :

4

Introduction

9

Résumé de la méthodologie

Introduction

Bien que le Canada ait adopté en 2005 un projet de loi interdisant la traite des personnes, des trafiquants continuent de réaliser d'importants profits pour s'enrichir en exploitant des gens partout au Canada. Entre 2009 et 2018, les services de police d'un bout à l'autre du pays ont signalé 1 708 incidents relatifs à la traite de personnes; ces données ne représentent toutefois que les situations de traite ayant fait l'objet d'une intervention policière. ¹ Les témoignages de personnes ayant vécu une expérience de traite et de fournisseurs de services sociaux laissent croire que le nombre réel de victimes et de survivants est considérablement plus élevé. ²

La traite des personnes viole les droits humains des victimes et des survivants, et l'une des façons de faire des trafiquants consiste à contrôler les déplacements des personnes qu'ils exploitent. En enquêtant sur les couloirs de la traite des personnes au Canada, le présent rapport met donc l'accent sur les déplacements et le transport en ce qui a trait à la traite de personnes.

Des données anecdotiques provenant des organismes d'application de la loi, des organismes de prestation de services directs et des médias ont mis en évidence l'existence de couloirs de la traite des personnes par lesquels les personnes sont régulièrement déplacées à des fins d'exploitation. Toutefois, il est important de noter que la traite des personnes n'implique pas nécessairement le transport et le déplacement des personnes. De nombreuses personnes au Canada continuent de confondre traite de personnes et contrebande à la frontière internationale. En réalité, le passage de clandestins et la traite des personnes sont des crimes très différents, et une personne peut être forcée ou manipulée dans une situation d'exploitation sans jamais quitter sa communauté d'origine.

Les déplacements le long des couloirs de la traite des personnes peuvent être un aspect important de l'exploitation vécue par les survivants. Ils peuvent avoir une incidence sur les possibilités d'intervention offertes par les fournisseurs de services, les organismes d'application de la loi et les membres du public, ainsi que sur les besoins et les expériences des survivants lorsqu'ils s'échappent ou sortent de la situation de la traite. Bien que le transport soit probablement un aspect essentiel de l'exploitation des survivants, il s'agit de la première recherche au Canada qui examine le fonctionnement des couloirs de la traite.

Questions ayant orienté la recherche

Étant donné que le contrôle des déplacements et le transport sont probablement des éléments essentiels de l'exploitation pour bon nombre de victimes et de survivants de la traite des personnes au Canada, le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes (ci-après le Centre) a mené un projet de recherche visant à étudier le rôle des couloirs dans la traite des personnes et la répartition de ces couloirs au pays.

Aux fins de la présente recherche, les *couloirs de la traite des personnes* s'entendent des bandes de terres ou des voies de transport qui relient deux grandes villes ou plus et qui sont utilisées par les trafiquants pour déplacer des individus d'un lieu d'exploitation commerciale à un autre. Dans le contexte du trafic sexuel, les victimes sont transportées entre des marchés du sexe commercial.³ En plus de relier plusieurs centres de population, les couloirs de la traite des personnes peuvent s'étendre sur de vastes régions géographiques.

Étant donné l'absence de données probantes sur le sujet, la portée de la recherche était de nature exploratoire et visait à établir une base de connaissances sur les couloirs de la traite des personnes, ainsi que des possibilités de recherche et de plaidoyer futurs. Les principales questions qui ont orienté cette recherche ont été les suivantes :



Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes



Le centre

Le centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes.

Le Centre est un organisme de bienfaisance national qui vise à mettre fin à tous les types de traite de personnes au Canada. Notre organisation se concentre sur quatre domaines prioritaires : l'éducation et la sensibilisation du public, la recherche et la collecte de données, le regroupement et le transfert de connaissances, ainsi que l'élaboration de politiques et les plaidoyers. Nous travaillons avec des intervenants et des organisations partageant les mêmes idées, y compris des organismes sans but lucratif, des sociétés, des gouvernements et des survivants/victimes de la traite des personnes, afin de faire progresser les pratiques exemplaires, d'éliminer les efforts en double partout au Canada et de permettre la coordination intersectorielle en donnant accès à des réseaux et à des compétences spécialisées.

Nous gérons la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes, un accès multilingue 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à un espace sécuritaire et confidentiel pour demander de l'aide, communiquer avec les services et faire des signalements aux organismes chargés de l'application de la loi. Bien que la ligne d'urgence offre un soutien local et immédiat aux victimes et aux survivants, elle permet également de compiler des données qui contribuent à perturber les réseaux de traite.

Au fil du temps, les données de la Ligne d'urgence fourniront une base de données probantes sur les incidents liées à la traite des personnes, les emplacements géographiques et les types de traite à travers le Canada. Ces données seront essentielles dans la lutte pour mettre fin à la traite. Au moment de la rédaction du présent rapport, la Ligne d'urgence n'avait pas recueilli suffisamment de données pour être en mesure de présenter des constats sur les couloirs de la traite des personnes.

Termes et définitions

Tout au long du présent rapport, nous utilisons les termes « victime » et « survivant » pour désigner des personnes ayant été victimes de traite de personnes. Le terme *victime* est utilisé lorsque l'acte de la traite des personnes est en cours, tandis que *survivant* décrit une personne qui s'est enfuie ou qui est sortie de la situation de traite et qui a peut-être entamé un processus de guérison. ⁴ Nous reconnaissons que la victimisation et la survie ne sont pas des termes ou des expériences mutuellement exclusifs et que les personnes qui ont été victimes d'exploitation peuvent préférer un terme à un autre afin de décrire leurs expériences.

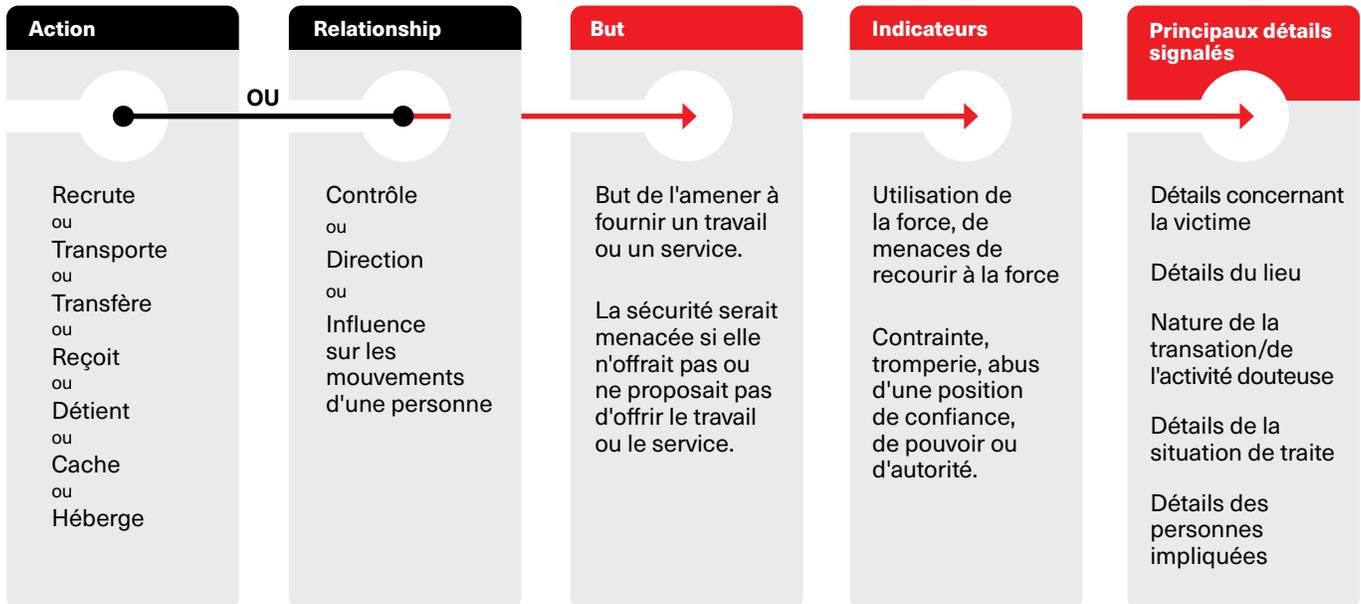
L'utilisation d'une définition commune de la traite des personnes est essentielle pour approfondir notre connaissance des rouages de ce crime au Canada. Pour favoriser la collecte et l'analyse cohérentes de données, tant dans le présent rapport que dans nos autres initiatives, nous nous appuyons sur le *Code criminel* canadien qui définit la *traite des personnes* comme le recrutement, le transport, le transfert, la réception, la détention, la dissimulation ou l'hébergement d'une personne, ou l'exercice du contrôle, d'une direction ou de l'influence sur les mouvements d'une personne, en vue de faciliter son exploitation. ⁵

Aux fins de la loi, une personne en exploite une autre si elle l'amène à fournir ou à offrir de fournir son travail ou ses services, par des agissements dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'ils lui fassent croire qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît. ⁶

Lorsqu'ils déterminent s'il y a eu exploitation, les tribunaux canadiens examinent si l'accusé a utilisé ou menacé de faire usage de la force ou d'une autre forme de contrainte, a eu recours à la tromperie, a abusé d'une position de confiance, de pouvoir ou d'autorité, ou a dissimulé ou retenu des documents de voyage ou d'identité afin d'exploiter une autre personne.

La définition du *Code criminel* canadien de la traite des personnes est parfois appelée modèle action-relation-but (ARB). Ce modèle décompose la traite des personnes en trois principaux volets : des éléments axés sur l'action comme le recrutement ou la dissimulation d'une victime de la traite, des éléments relationnels tels que l'exercice du contrôle sur une victime, et un but d'exploitation, qui renvoie au fait d'obliger une personne à fournir un travail ou un service. Ensemble, ces trois composantes définissent le crime de la traite de personnes au Canada.

Modèle action-relation-but (ARB) de la traite des personnes



Typologie de la traite des personnes

Des recherches menées à ce jour révèlent deux grands types de traite de personnes au Canada : la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et la traite des personnes à des fins de travail forcé.⁷ S'appuyant sur des études menées au Canada et aux États-Unis,⁸ les divers secteurs, modèles d'affaires, tactiques, méthodes et caractéristiques de chaque type peuvent être répartis comme suit :

Typologie de la traite des personnes

Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle

Services d'escortes	Massages clandestins
Sollicitation à l'extérieur	Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle dans le lieu de résidence
Pornographie	Servitude sexuelle personnelle (comprend le sexe de survie)
Actes sexuels interactifs à distance	

Traite des personnes à des fins de travail forcé

Travail domestique	Restaurants et services alimentaires
Agriculture	Services de santé et de beauté
Construction	Hôtels et accueil
Paysagement	Services de nettoyage commercial

Résumé de la méthodologie

Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes penchés sur trois secteurs d'enquête afin de mieux comprendre le fonctionnement des couloirs de la traite des personnes au Canada : une revue de la littérature, une analyse des médias et une recherche qualitative (entrevues avec des fournisseurs de services et des organismes chargés de l'application de la loi).

L'annexe B présente la méthodologie intégrale.

Nous avons examiné plus de 85 articles et rapports d'établissements d'enseignement universitaire, de gouvernements et d'organismes communautaires afin d'explorer des thèmes liés à la traite des personnes au Canada et en Amérique du Nord. Nous avons ensuite analysé systématiquement la couverture médiatique de la traite des personnes au Canada, en passant en revue plus de 1 800 résultats de recherche, dont 267 articles de presse uniques, afin de mieux comprendre ce qui suit :

- Dans quelle mesure les couloirs de la traite des personnes sont-ils compris et mentionnés dans les médias populaires?
- À quels endroits des couloirs de la traite des personnes ont-ils déjà été identifiés?

Bien que les études sur la traite des personnes au Canada soient de plus en plus nombreuses, la revue de la littérature et l'analyse des médias n'ont pas produit suffisamment de données utiles pour arriver à des conclusions fermes en réponse à nos questions de recherche. Afin de mieux comprendre comment et où fonctionnent les couloirs de la traite des personnes, nous avons mené 69 entrevues téléphoniques semi-structurées avec du personnel chargé de la prestation de services directs et des agents responsables de l'application de la loi. Les répondants, issus de neuf provinces, avaient une expérience directe de travail avec des victimes et/ou des survivants de la traite de personnes.

Nous avons veillé à utiliser la même définition de la traite des personnes tout au long des entrevues (voir *Termes et définitions*). Pour la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, les répondants interrogés étaient en mesure de faire la distinction entre la traite des personnes et le travail légal du sexe.

Des études antérieures ont montré que la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et le sexe commercial sont interreliés; ⁹ toutefois, on ne connaît pas la proportion que représente la traite des personnes dans les marchés du sexe commercial au Canada. Tout au long de cette recherche, nous avons pris des précautions pour ne pas confondre des aspects du marché du sexe commercial avec la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Pour ce faire, nous avons employé des définitions claires qui font la distinction entre la traite et des activités légales au sein de l'industrie du sexe, dans le cadre desquelles la personne qui fournit des services sexuels n'est pas soumise à la contrainte et à la peur.

Nous avons mené des entrevues semi-structurées à l'aide d'un guide d'entrevue qui repose sur des pratiques exemplaires issues de projets de recherche semblables identifiés dans le contexte de la revue de la littérature. Nous avons présenté aux personnes interrogées un aperçu du projet de recherche, et chaque participant a donné son consentement au début de l'entrevue. Nous avons continué à mener des entrevues jusqu'à ce que nous atteignions un niveau de saturation, c'est-à-dire jusqu'à ce que d'autres entrevues ne fournissent plus de nouvelles informations. Nous avons effectué une analyse thématique des données afin de déterminer les tendances dans les réponses aux entrevues.

Répondants du milieu de l'application de la loi

Nous avons interrogé 20 répondants chargés de l'application de la loi dans 20 administrations. La grande majorité (70 %) de ces personnes interrogées travaillent au sein de services municipaux, suivis de la GRC (25 %) et des organismes provinciaux (5 %).

Les agents interrogés provenaient d'un éventail d'unités responsables des dossiers de traite de personnes, y compris le vice, les armes à feu et gangs de rue, les victimes spéciales et la contre-exploitation :

- 30 % des répondants travaillaient spécifiquement dans des unités consacrées à lutter contre la traite des personnes;
- 70 % des unités étaient responsables d'enquêtes sur des crimes non spécifiques à la traite des personnes;
- 95 % des répondants ont confirmé qu'ils avaient travaillé directement avec au moins une victime ou un survivant de la traite des personnes;
- Les répondants des organismes chargés de l'application de la loi avaient tendance à travailler avec un moins grand nombre de victimes ou de survivants de la traite de personnes que ceux des organismes offrant des services directs. Deux facteurs sont probablement en cause :
 - les victimes/survivants peuvent craindre ou se méfier des forces de l'ordre;
 - l'identification et l'évaluation des victimes peuvent varier entre un agent chargé de l'application de la loi et un fournisseur de services directs.

Répondants qui sont des fournisseurs de services directs

Nous avons interviewé 49 fournisseurs de services répartis dans 37 administrations. La grande majorité (88 %) des répondants œuvraient au sein d'organismes qui travaillent directement avec les victimes/survivants de la traite des personnes (82 %). La majorité (61 %) étaient des gestionnaires de programme ou des coordonnateurs qui ont examiné les dossiers, supervisé le personnel de première ligne ou travaillé directement avec des survivants de la traite des personnes dans le cadre de leurs fonctions. Parmi les autres répondants figuraient des directeurs généraux (35 %) et des travailleurs sociaux (4 %).

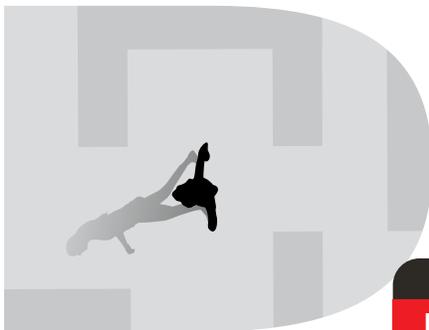
Pour ce qui est des organismes ayant participé à l'étude, 43 % offrent des programmes ou des services spécifiques à la traite de personnes. Les autres étaient soit des ministères (7 %) chargés de superviser des stratégies relatives à la traite des personnes ou des organisations/associations parapluie (6 %) qui n'ont pas fourni de services directs aux clients. Bien que ces organisations aient été limitées dans leur capacité de parler des besoins individuels et de la situation des victimes et des survivants de la traite de personnes, elles étaient des sources crédibles d'information sur les tendances et les problèmes plus généraux auxquels sont confrontés les victimes et les survivants et les organismes de prestation de services directs.

Limites de la recherche

Le travail du Centre englobe la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé. Toutefois, ce rapport met l'accent sur les types de traite à des fins d'exploitation sexuelle qui s'appliquent aux couloirs de la traite de personnes, puisque nos recherches n'ont pas été en mesure de conclure que les couloirs sont systématiquement utilisés pour favoriser le travail forcé au Canada. Le Centre sera heureux d'entreprendre plus tard des études qui feront la lumière sur les expériences et les tendances relatives à la traite à des fins de travail forcé, ainsi que sur d'autres typologies de la traite des personnes.

De par sa nature même, la traite des personnes est une activité secrète. Étant donné que la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle est souvent cachée, difficile à détecter et fréquemment stigmatisée, de nombreuses victimes et survivants finissent par ne jamais divulguer leurs expériences à un fournisseur de services directs ou à des organismes chargés de l'application de la loi. Par conséquent, les idées et les points de vue partagés par les fournisseurs de services directs dans le cadre de cette recherche peuvent ne pas refléter toutes les formes de traite de personnes qui se produisent le long des couloirs.

Au fur et à mesure que nous accumulons davantage de données sur la traite des personnes d'un bout à l'autre du pays, il sera peut-être possible de déterminer plus précisément la fréquence à laquelle les personnes exploitées sont transportées le long de couloirs particuliers. Étant donné que de telles données n'existent pas à l'heure actuelle, nous nous sommes appuyés sur les renseignements et les points de vue fournis par les personnes interrogées pour comprendre comment fonctionnent les couloirs de la traite des personnes au Canada.



Dans cette section :

13

Le fonctionnement des couloirs
de la traite des personnes

14

Les couloirs de la traite des
personnes et l'économie

17

Types de traite des personnes
à des fins d'exploitation sexuelle

19

Caractéristiques des victimes et des
survivants de la traite des personnes
à des fins d'exploitation sexuelle

23

Caractéristiques des trafiquants

Le fonctionnement des couloirs de la traite des personnes

Les couloirs de la traite des personnes sont un élément distinct du fonctionnement de la traite des personnes au Canada; cependant, ils ne sont qu'une pièce du casse-tête. Ce ne sont pas toutes les victimes de la traite des personnes qui ont été déplacées dans ces couloirs et, pour celles qui l'ont été, ce n'est peut-être qu'une partie de leur expérience.

Les trafiquants utilisent les couloirs pour trois raisons principales :

- 1 pour réaliser le plus de profits possible;
- 2 pour réduire les risques, étant donné que les déplacements entre les administrations municipales et provinciales rendent plus difficile pour les organismes chargés de l'application de la loi de détecter les cas de traite de personnes, de mener des enquêtes et d'intenter des poursuites;
- 3 pour garder le contrôle sur les personnes qu'ils exploitent en renforçant leur isolement social et physique et en les maintenant dans un état de confusion et de dépendance.

Les couloirs identifiés dans le présent rapport n'existent pas dans le seul but d'effectuer la traite des personnes. En fait, ces principales voies de transport à travers le Canada sont utilisées à de nombreuses fins, y compris le transport de personnes et de marchandises vers divers marchés. Le long de ces couloirs, les trafiquants utilisent souvent des *circuits* plus petits : des visites régulières dans un district ou un territoire assigné.¹⁰ Ils déplacent les victimes le long de ces circuits pour accéder aux marchés qui leur permettent de maximiser les profits en fonction de la demande, de la saturation (c.-à-d. le nombre de « vendeurs » par rapport aux « acheteurs ») et des frais généraux d'exploitation pour chaque centre de population (p. ex., frais d'hôtel, de motel ou d'hébergement de courte durée, frais de déplacement).

Les couloirs de la traite des personnes et l'économie

Un élément clé de la traite des personnes au Canada, et plus particulièrement le long des voies de transport, est la dynamique économique qui sous-tend la traite des personnes. Bien que de nombreux facteurs sociaux et économiques permettent l'existence de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle au Canada, le principal moteur est l'argent. Contrairement à d'autres formes de violence sexuelle, physique et psychologique, la traite des personnes repose sur un modèle d'affaires clair. Elle fonctionne au sein d'un marché économique où la principale motivation des trafiquants est de générer le plus de profits possible. Nos recherches indiquent que les trafiquants utilisent les couloirs de la traite des personnes pour maximiser stratégiquement les profits et atténuer les risques associés aux activités.

Maximiser les profits au sein d'un marché du sexe commercial compétitif

Sur le plan économique, les trafiquants de personnes souscrivent à la même logique que toute autre entreprise à but lucratif au Canada. Leur objectif est de générer le plus de revenus possible tout en maintenant leurs coûts d'exploitation bas afin de maximiser les marges bénéficiaires. La traite des personnes est fondamentalement une question de recherche de profits, mais, contrairement aux entreprises légales, elle contourne la loi et prive les personnes de leurs droits humains. Les trafiquants sont reconnus pour détenir et contrôler l'argent reçu grâce aux interactions des victimes avec l'industrie du sexe commercial. Ils forcent les personnes dans l'industrie du sexe et conservent tous les revenus, qui est le principal moteur de leur profit.

$$\begin{array}{ccc}
 \boxed{\text{Revenu}} & - & \boxed{\text{frais d'exploitation}} \\
 (\$ \text{ touché de la vente} & \text{(moins)} & (\$ \text{ dépensé pour} \\
 \text{de biens/services)} & & \text{permettre la transaction} \\
 & & \text{commerciale)} \\
 & & = \text{ Profit}
 \end{array}$$

Le long des couloirs de la traite des personnes, les victimes sont annoncées par l'entremise de services d'escortes en ligne, notamment Leolist.cc. Bien que la présente étude ne visait pas à déterminer le coût moyen des services sexuels commerciaux, une analyse préliminaire de Leolist.cc montre que les trafiquants peuvent raisonnablement obtenir entre 200 \$ et 400 \$ de l'heure pour chaque transaction associée au sexe commercial.



Le prix pour une heure de « service complet » varie entre 160 à 180 \$ à Montréal et 200 \$ à 300 \$ à Edmonton, et ce, pour le même service. Les trafiquants ont compris cela et les envoie là-bas pour une semaine environ.

– Répondant responsable de l'application de la loi au sujet des couloirs de la traite des personnes

Des quotas sont souvent imposés aux victimes de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, et des données anecdotiques suggèrent qu'ils varient entre 500 \$ et 1000 \$ par jour. Bien que les frais généraux tels que la nourriture, l'hébergement, les vêtements/maquillage et les déplacements fassent partie des dépenses d'un trafiquant, ils sont facilement absorbés en raison des marges bénéficiaires nettes élevées provenant de la retenue de tous les revenus de la personne qu'ils exploitent.

Les répondants aux entrevues ont expliqué que les trafiquants restent dans une ville donnée aussi longtemps que c'est rentable (d'une nuit à plusieurs semaines) et qu'ils ne sont pas repérés par les responsables de l'application de la loi. L'entrée sur les marchés du sexe commercial en ligne est relativement bon marché et facile. Les trafiquants publient souvent des annonces au nom des personnes qu'ils exploitent et gèrent tous les aspects de l'échange, y compris le lieu, les services sexuels fournis et le prix, ainsi que le nombre de clients d'une victime.

Minimiser les risques

La traite des personnes, à l'instar d'autres entreprises, repose sur l'atténuation des risques pour assurer la stabilité et la continuité des activités. Étant donné que la traite des personnes est une activité illégale, les risques associés aux activités commerciales sont importants. Au Canada, toute personne reconnue coupable de traite de personnes est passible « a) si [elle] enlève la personne, se livre à des voies de fait graves ou à une agression sexuelle grave sur elle ou cause sa mort lors de la perpétration de l'infraction, d'un emprisonnement à perpétuité, la peine minimale étant de cinq ans; b) dans les autres cas, d'un emprisonnement maximal de quatorze ans, la peine minimale étant de quatre ans. »¹¹

Pour éviter d'être arrêtés et potentiellement emprisonnés, les trafiquants ont adopté des moyens d'exploitation qui réduisent les risques en contournant la loi et en y échappant complètement. En se déplaçant constamment d'un endroit à l'autre, soit entre les hôtels, les maisons, les villes ou les provinces, ils réussissent mieux à échapper aux organismes d'application de la loi et de conformité qui, en fin de compte, réduiraient leur profit et/ou compromettraient leur « entreprise » au complet.

Afin de réduire le risque que les victimes et les survivants les quittent ou les signalent aux responsables de l'application de la loi, les trafiquants se déplacent constamment d'une ville à une autre dans le but de maintenir un contrôle psychologique. Les voyages peuvent accentuer la confusion et l'isolement des personnes et leur dépendance à l'égard des trafiquants. Plusieurs répondants à l'entrevue ont fourni des témoignages de victimes et de survivants qui n'étaient pas en mesure de dire dans quelles villes ils avaient été victimes de la traite parce que leurs trafiquants avaient caché des renseignements et avaient intentionnellement créé de la confusion concernant leur emplacement géographique.

En outre, les trafiquants maintiennent un puissant contrôle psychologique sur les personnes qu'ils exploitent, ce qui peut également réduire la nécessité de recourir à la violence physique. Ils peuvent ainsi continuer de toucher des revenus élevés et obtenir des marges bénéficiaires plus importantes. Le sexe commercial « haut de gamme » est offert à des tarifs beaucoup plus élevés que d'autres formes de travail du sexe commercial, par exemple le travail du sexe dans la rue. Les clients sont prêts à payer davantage parce que le « vendeur » donne l'impression qu'il est là de son propre gré et il respecte les idées dominantes de beauté et d'attrait sexuel. Éviter les blessures physiques ou les mauvais traitements est une stratégie centrale utilisée par les trafiquants pour rester dans le milieu et toucher les revenus les plus élevés possibles pour un service particulier.

**Plus la période passée dans une ville est courte,
plus cela est profitable pour les trafiquants. Il faut du
temps pour que les policiers entament une enquête.
S'ils sont en ville pour deux jours seulement,
c'est plus difficile à suivre.**

**– Répondant responsable de l'application de la loi au sujet
des couloirs de la traite des personnes**



Types de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle

Pendant les entrevues, nous avons interrogé les répondants sur les types de traite, y compris les incidents de traite à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé à propos desquels ils avaient reçu des témoignages directs de victimes et de survivants. Les personnes interrogées ont mentionné les types suivants de traite à des fins d'exploitation sexuelle connue¹² :

- **Services d'escortes** : Ces actes sexuels commerciaux se produisent principalement dans des lieux intérieurs temporaires, tels que des hôtels ou des motels, et sont souvent organisés par le biais d'annonces Internet. Les services d'escortes étaient de loin le type de traite à des fins d'exploitation sexuelle le plus fréquemment mentionné par les personnes interrogées.
- **Massages clandestins** : L'activité principale de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et des échanges de sexe commercial est dissimulée sous la façade de services de spa légitimes.
- **Sollicitation à l'extérieur** : Les personnes sont forcées de trouver des clients pour des activités sexuelles commerciales dans des endroits extérieurs.
- **Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle dans le lieu de résidence** : Les personnes sont forcées ou contraintes de commettre des actes sexuels commerciaux dans un lieu résidentiel non commercial, comme une maison privée ou familiale, ou une maison de distribution de drogue (p. ex., une « maison piège »).
- **Pornographie** : Les personnes sont forcées ou contraintes de participer à des vidéos et des images sexuellement explicites préenregistrés.
- **Servitude sexuelle personnelle** : Les personnes sont forcées ou contraintes de fournir des actes/services sexuels en échange de quelque chose de valeur. Dans de tels cas, le trafiquant et l'« acheteur » sont généralement la même personne. Par exemple, le sexe de survie, la vente permanente d'une victime par le biais d'une seule transaction ou un mariage forcé.
- **Actes sexuels interactifs à distance** : Les personnes sont forcées ou contraintes de participer à des actes sexuels simulés interactifs en direct ou à des « spectacles », comme des diffusions par webcams, des conversations textuelles ou des lignes de conversations téléphoniques.

Lorsque les participants ont été interrogés sur les secteurs ou les types de traite visant précisément les couloirs de la traite des personnes, plus de la moitié des fournisseurs de services et 90 % des agents chargés de l'application de la loi interrogés ont signalé l'utilisation généralisée des services d'escorte. Bien que d'autres typologies de la traite soient ressorties des entrevues, elles n'ont pas été identifiées comme des types qui utilisent les couloirs de la traite des personnes. Cette situation est probablement attribuable au fait que d'autres formes de traite à des fins d'exploitation sexuelle, telles que les services de massages clandestins, la pornographie et la servitude sexuelle personnelle, peuvent compter sur le fait que le trafiquant a un emplacement stable pour l'exploitation.

Types de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle identifiés par les participants aux entrevues qui travaillent dans les forces de l'ordre ou comme fournisseurs de services

■ Réponses des personnes chargées de l'application de la loi ■ Réponses des fournisseurs de services

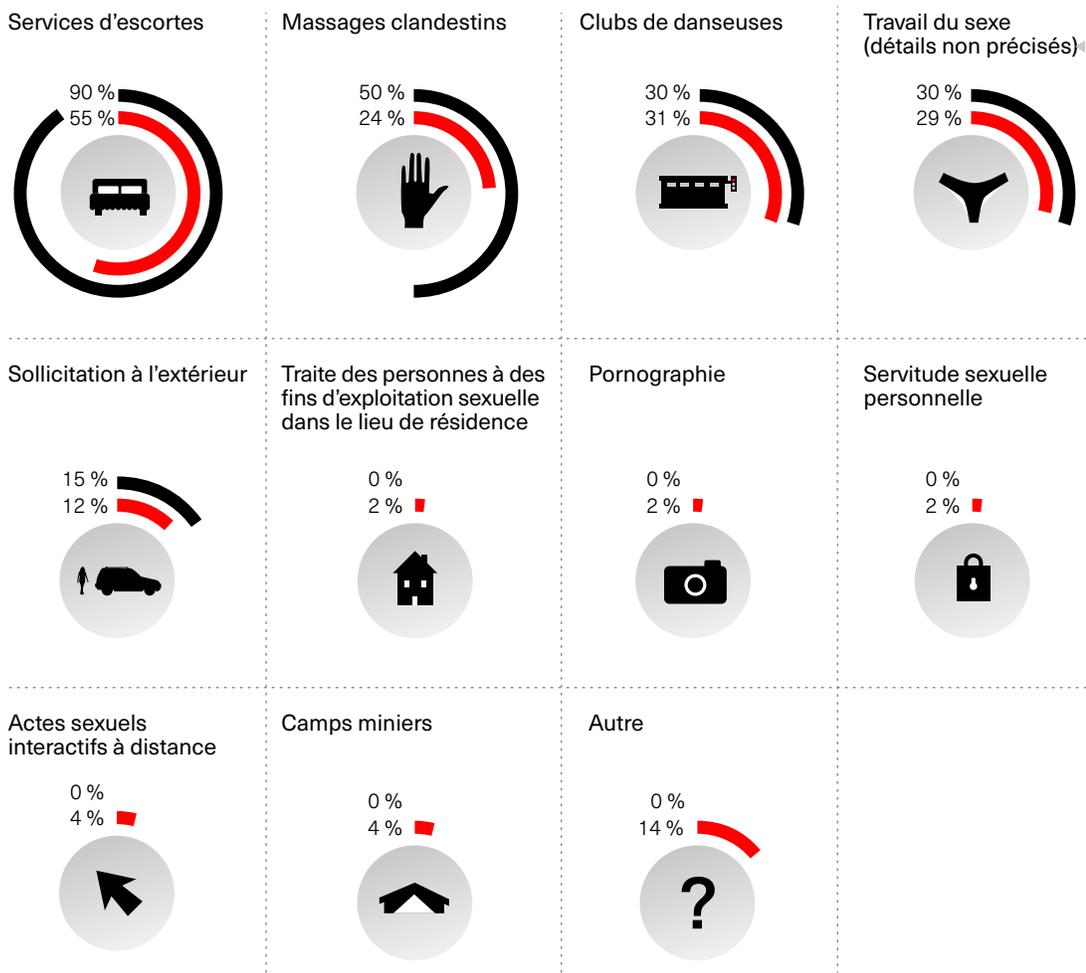


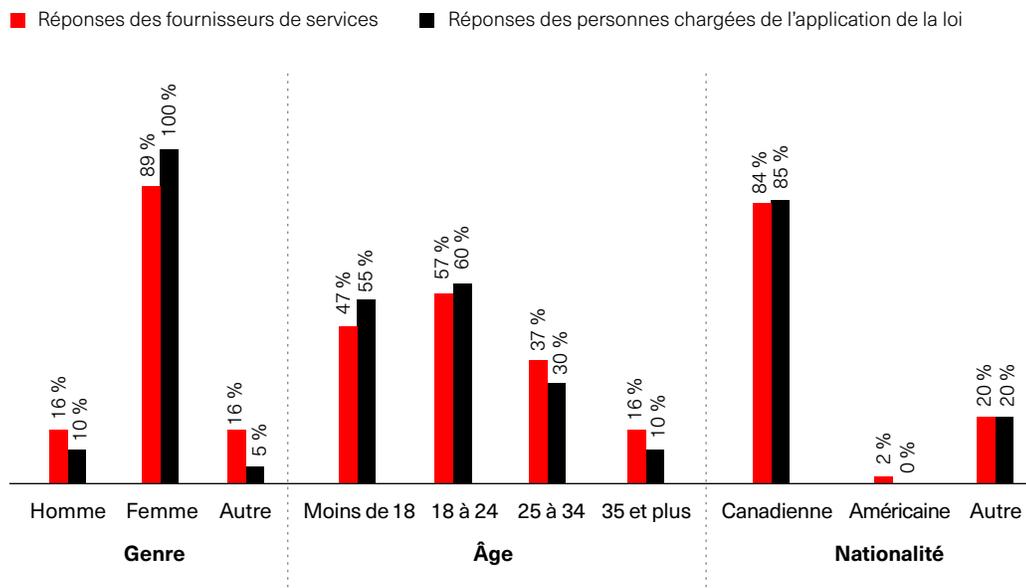
Diagramme 1 : Réponses dans les entrevues à la question suivante : « Dans quels secteurs spécifiques travaillent les survivants/victimes? Explorez pour savoir s'il s'agit de danseuses exotiques, de travailleurs du sexe, de masseurs, etc., ou dans le cas de traite des personnes à des fins de travail forcé, d'accueil, de services de nettoyage, de travail domestique, etc. » Les réponses ne totalisent pas 100 % parce que les réponses ne s'excluent pas mutuellement.

Caractéristiques des victimes et des survivants de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle

Les femmes et les filles de nationalité canadienne sont la grande majorité des victimes et des survivantes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle identifiées par les fournisseurs de services directs et les organismes chargés de l'application de la loi. Seule une faible proportion des répondants responsables de l'application de la loi (10 %) et des fournisseurs de services (16 %) a déclaré avoir déjà travaillé avec des survivants masculins ou qui s'identifiaient comme des personnes transgenres.

Pour ce qui est des autres caractéristiques sociodémographiques des victimes et des survivants, elles sont diversifiées. Les répondants aux entrevues ont indiqué que la plupart des victimes et des survivants avec qui ils avaient travaillé avaient moins de 35 ans, mais que la fourchette d'âge globale se situe entre 12 et 50 ans. Les victimes et les survivants âgés de 18 à 24 ans étaient le groupe d'âge mentionné le plus souvent par les personnes interrogées. Environ la moitié des personnes interrogées ont travaillé avec une victime ou un survivant de moins de 18 ans.

Caractéristiques démographiques des victimes et des survivants de la traite des personnes selon les réponses des participants aux entrevues



◀ **Diagramme 2 :** Réponses dans les entrevues à la question suivante : « Pouvez-vous me donner certaines caractéristiques démographiques des personnes victimes de traite? » Les indices comprenaient le genre, l'âge et le pays d'origine. Les réponses ne totalisent pas 100 % parce que les réponses ne s'excluent pas mutuellement.

Les personnes interrogées ayant travaillé avec des victimes et des survivants non canadiens ont identifié les régions d'origine suivantes : l'Asie (Chine, Corée); la Russie; l'Afrique (Soudan, Éthiopie, Somalie, Congo); l'Asie du Sud; l'Amérique centrale (Colombie); les Philippines; le Moyen-Orient et l'Europe (Hongrie).

Les répondants ont identifié les principales caractéristiques suivantes des survivants :

- participation antérieure ou actuelle au système de protection de l'enfance;
- situation actuelle ou antérieure de pauvreté;
- situation d'itinérance et/ou de logement précaire;
- antécédents de consommation problématique de substances ou de dépendance;
- antécédents de traumatisme, d'agression et/ou de violence familiale ou sexuelle.

Les personnes qui sont exploitées dans les marchés du sexe commercial et qui sont victimes de la traite le long des voies de transport proviennent de collectivités partout au pays. Environ le quart des répondants (25 % des organismes chargés de l'application de la loi, 27 % des fournisseurs de services) ont indiqué qu'ils avaient travaillé avec des survivants issus de la collectivité où ils étaient exploités. En revanche, 40 % des organismes chargés de l'application de la loi et 45 % des fournisseurs de services interrogés ont travaillé avec des survivants d'une autre ville de la même province.



La grande majorité des victimes de la traite dans l'industrie du sexe commercial sont des femmes et des filles canadiennes.

D'où proviennent les victimes/survivants?

Tendances migratoires des victimes et des survivants de la traite des personnes

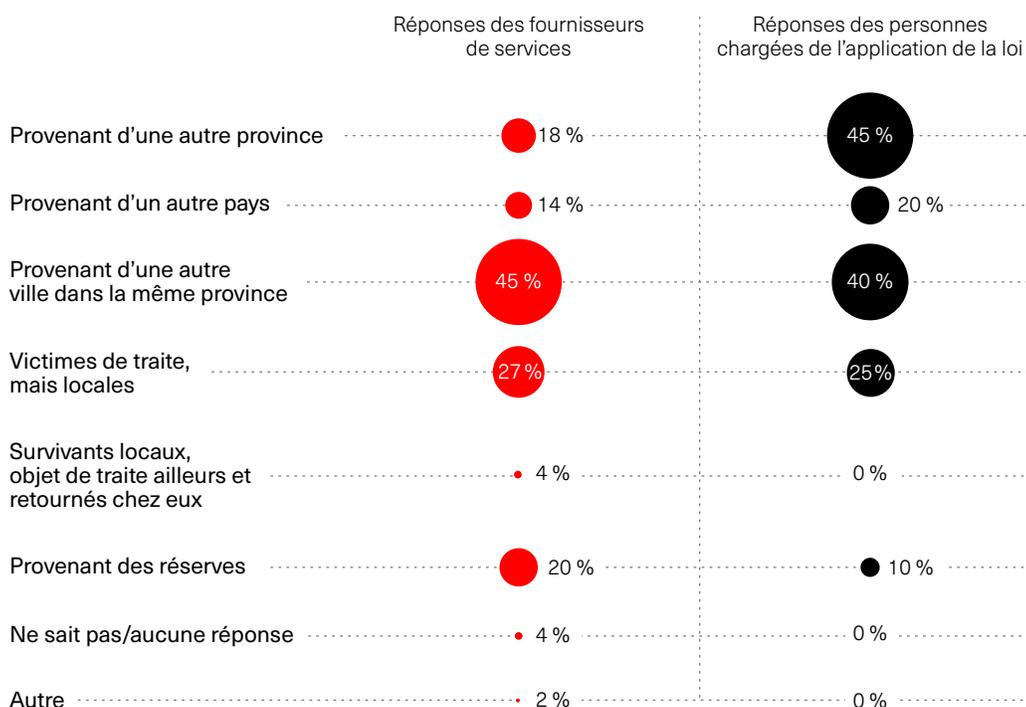


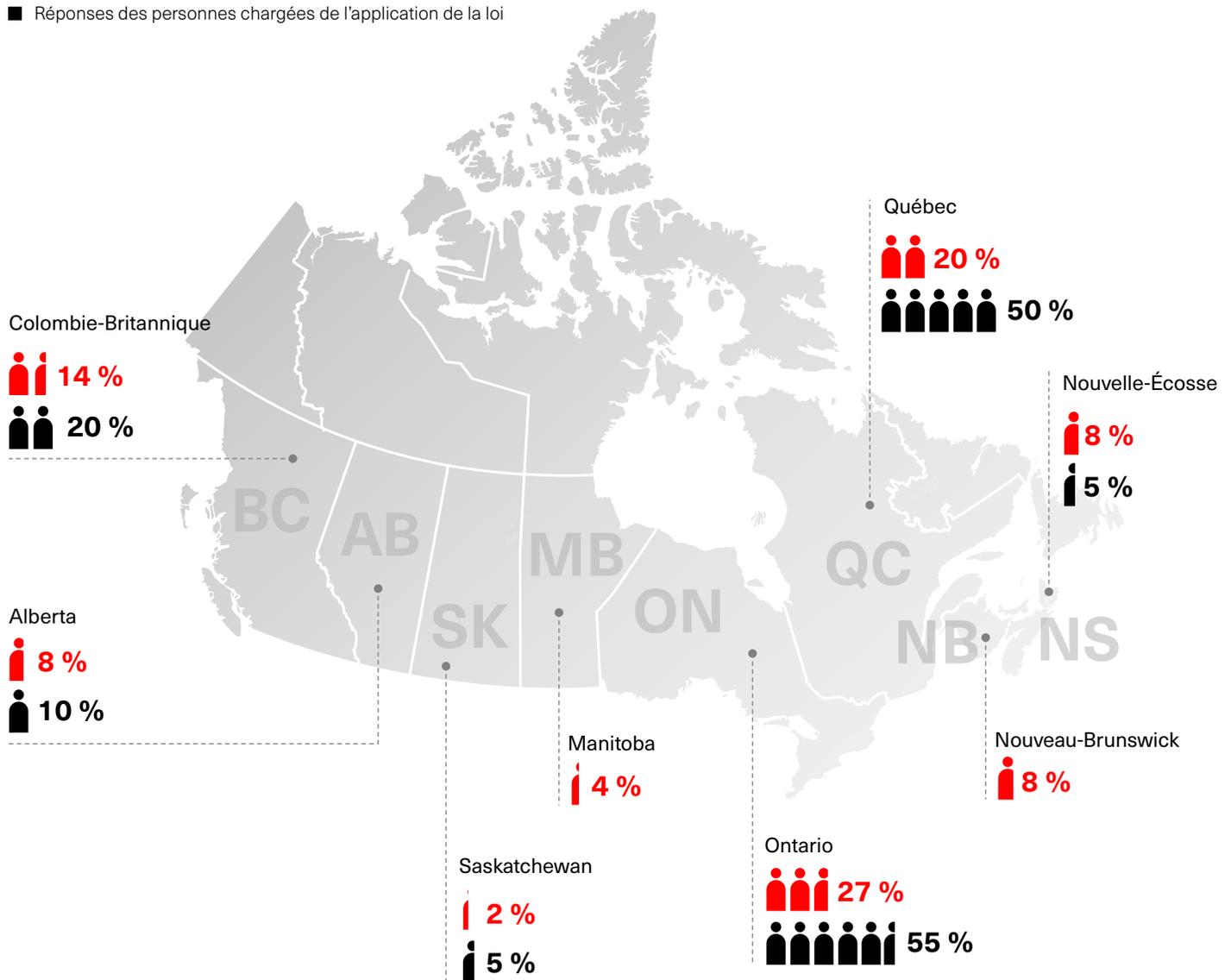
Diagramme 3 : Réponses dans les entrevues à la question suivante : « Avez-vous remarqué des tendances en ce qui concerne le lieu d'origine des victimes? Posez des questions pour savoir si elles proviennent de la région, d'une autre ville, d'une autre province ou d'un autre pays. » Les réponses ne totalisent pas 100 % parce que les réponses ne s'excluent pas mutuellement.

Parmi les répondants, 45 % des organismes chargés de l'application de la loi et 21 % des fournisseurs de services ont déclaré avoir travaillé avec des survivants originaires d'une autre province. L'Ontario et le Québec étaient les provinces d'origine les plus fréquemment signalées.

D'où proviennent les victimes/survivants?

Province d'origine des victimes et des survivants de la traite des personnes

- Réponses des fournisseurs de services
- Réponses des personnes chargées de l'application de la loi



▲ **Diagramme 4** : Réponses dans les entrevues à la question suivante : « Avez-vous remarqué des tendances en ce qui concerne le lieu d'origine des victimes? Posez des questions pour savoir si elles proviennent de la région, d'une autre ville, d'une autre province ou d'un autre pays. » Les réponses ne totalisent pas 100 % parce que les réponses ne s'excluent pas mutuellement.

Bien qu'il soit difficile de repérer la traite des personnes, les répondants du milieu de l'application de la loi ont mentionné plusieurs indicateurs utilisés pour évaluer si une personne peut être une victime potentielle :

- l'absence de pièces d'identité, puisque les trafiquants conservent souvent les pièces d'identité de la victime comme moyen de la contrôler;
- la confusion, la désorientation ou un manque de connaissances concernant l'endroit où elle se trouve;
- des signes de peur ou d'intimidation par le trafiquant potentiel, p. ex., la personne évite le contact visuel, ne peut parler en son propre nom.

Une note concernant les femmes et les filles autochtones

Des recherches antérieures menées au Canada ont révélé que les femmes et les filles autochtones sont plus susceptibles d'être victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales que les autres groupes démographiques.^{13,14} Dans l'étude actuelle, un peu plus de la moitié (53 %) des fournisseurs de services et 40 % des répondants des organismes chargés de l'application de la loi ont indiqué qu'ils avaient travaillé avec des survivants qui se disaient autochtones. Toutefois, lorsqu'on leur a demandé de fournir une estimation de la part que représente chaque groupe par rapport à leur charge de travail globale, la grande majorité a souligné que les victimes et les survivants autochtones ne constituaient pas une proportion importante de leurs cas.

Lorsque nous avons interrogé les participants au sujet des expériences des victimes et des survivants autochtones, on nous a répondu que ces derniers n'étaient pas victimes de la traite par l'entremise de services d'escortes ou transportés dans les couloirs de la traite des personnes dans la même mesure que les autres groupes démographiques. Les femmes et les filles autochtones sont plus susceptibles de faire l'expérience de la traite après avoir quitté une communauté rurale pour se rendre dans un centre urbain pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'exploitation, par exemple pour des rendez-vous médicaux, aller à l'école ou chercher un emploi. Une fois dans une zone urbaine inconnue, les femmes et les filles autochtones peuvent être la proie de trafiquants, ou elles peuvent avoir des rapports sexuels de survie pour répondre à leurs besoins fondamentaux, tels que l'accès à la nourriture et au logement.

Bien que nos recherches n'aient pas corroboré les résultats antérieurs qui montrent une incidence plus élevée de la traite à des fins d'exploitation sexuelle chez les femmes et les filles autochtones, nous ne pouvons conclure que ce groupe n'est pas surreprésenté parmi toutes les victimes et survivantes de la traite des personnes au Canada. D'autres recherches sont nécessaires pour comprendre l'impact de la traite des personnes sur les femmes et les filles autochtones.

Caractéristiques des trafiquants

Différents types de trafiquants exercent des activités dans chaque type de traite au Canada. Les types de trafiquants peuvent être compris en fonction des méthodes qu'ils utilisent pour faire la traite des personnes et des modèles d'affaires qui régissent leurs activités.

Les répondants ont mentionné les types suivants de trafiquants :

Types de trafiquants identifiés

■ Réponses des fournisseurs de services

■ Réponses des personnes chargées de l'application de la loi

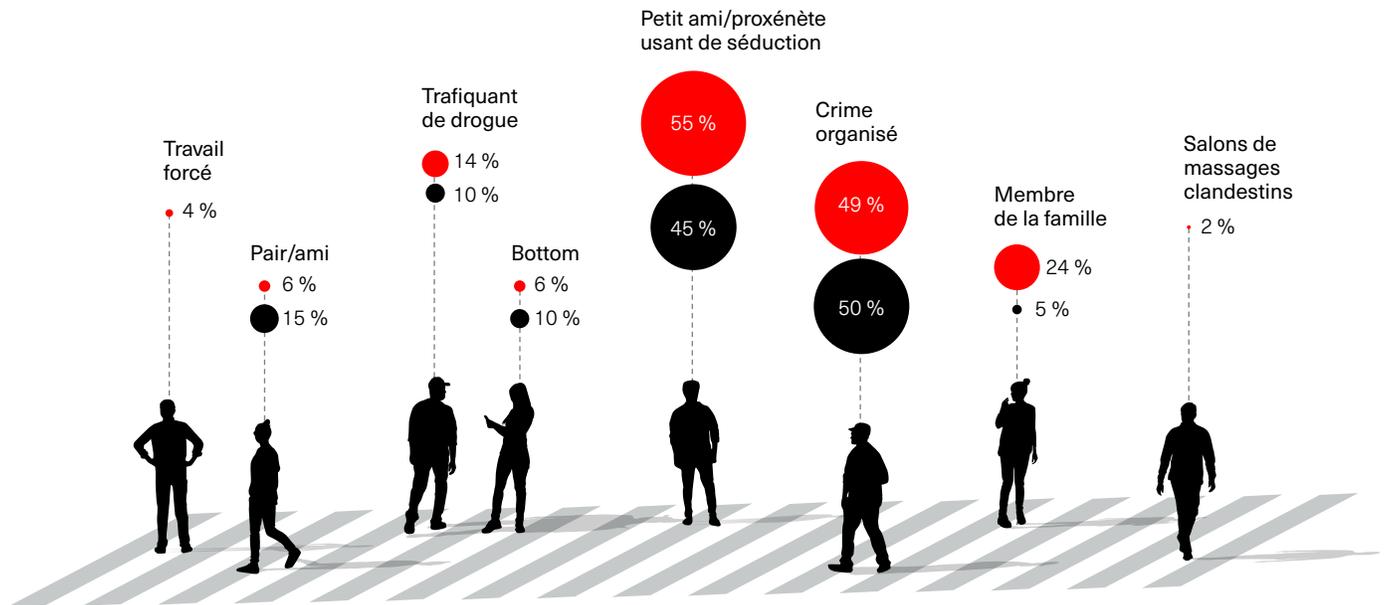


Diagramme 5 : Réponses dans les entrevues à la question suivante : « Pouvez-vous me donner certaines caractéristiques démographiques des trafiquants? Comment recrutent-ils les victimes/survivants? » Des questions supplémentaires comprenaient le genre, l'âge et l'affiliation de gang ou de groupe. Les réponses ne totalisent pas 100 % parce que les réponses ne s'excluent pas mutuellement.

Les répondants associent le plus souvent les déplacements le long des couloirs et des circuits de la traite des personnes aux petits amis trafiquants/proxénètes qui font usage de séduction et aux trafiquants affiliés à des gangs. Les petits amis trafiquants/proxénètes qui font usage de séduction ont tendance à introduire des abus psychologiques et physiques au fil du temps, en faisant croire à la victime qu'elle consent à sa propre exploitation et aux agressions (*voir Comment les petits amis trafiquants contrôlent et contraignent leurs victimes*).¹⁵ Les proxénètes qui usent de séduction se positionnent comme des petits amis et s'engagent dans ce qui ressemble à des relations intimes consensuelles avant de convaincre les victimes ou de les forcer à rejoindre les rangs de l'industrie.

Les répondants ont également fait mention d'une forte interaction entre les trafiquants affiliés aux gangs et les proxénètes qui usent de séduction. Beaucoup ont eu du mal à déterminer si les membres de gangs utilisent les techniques des proxénètes qui usent de séduction pour maintenir une forte emprise psychologique sur les victimes afin d'en faire la traite dans le cadre des activités criminelles du gang, ou si les proxénètes qui usent de séduction sont également affiliés à un gang, sans nécessairement effectuer la traite pour le compte de leur gang.

De nombreux répondants ont fait remarquer que même si les victimes et les survivants peuvent mentionner l'appartenance à un gang dans le cadre de leur expérience, ils divulguent rarement des détails sur les gangs les plus affiliés à la traite de personnes.

Qui sont les trafiquants?

Nous avons demandé aux personnes interrogées de commenter toute tendance relative à l'identité des trafiquants. Bien que les fournisseurs de services puissent entendre parler des caractéristiques des trafiquants de la part des survivants, ils traitent rarement directement avec les trafiquants. Les répondants chargés de l'application de la loi comprennent souvent mieux qui sont les trafiquants dans le cadre de leurs enquêtes; toutefois, ils peuvent avoir du mal à gagner le même niveau de confiance et de discrétion que les fournisseurs de services avec leurs clients.

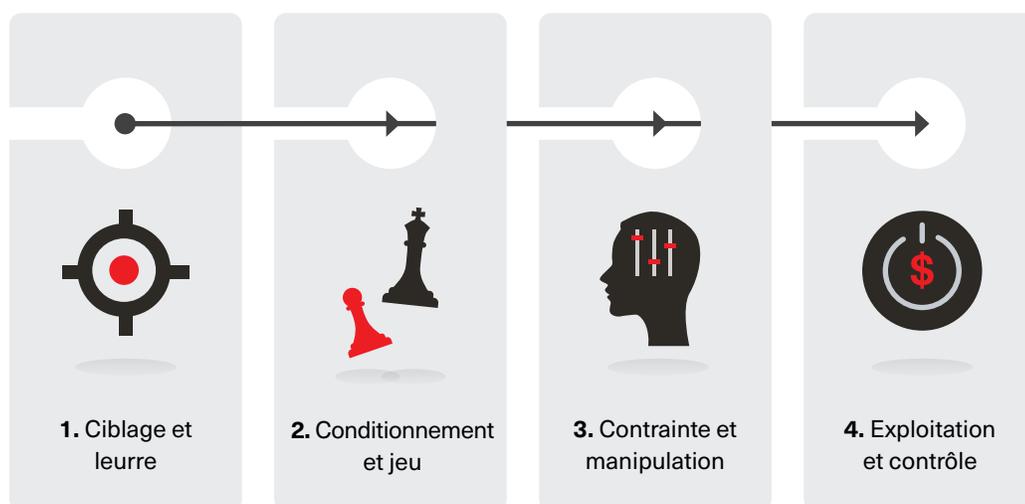
La grande majorité des répondants ont décrit les trafiquants comme des hommes (84 % des fournisseurs de services, 90 % des organismes chargés de l'application de la loi). Toutefois, 40 % des organismes chargés de l'application de la loi et 39 % des fournisseurs de services interrogés ont déclaré avoir travaillé avec des victimes et des survivants de la traite par d'autres femmes.

Aucune fourchette d'âge ou groupe ethnique n'est généralement associé à la traite. Les réponses à cette question variaient considérablement d'une entrevue à l'autre et reflétaient largement la démographie au Canada et l'emplacement géographique des répondants.

La caractéristique la plus courante des trafiquants est qu'ils sont capables d'évaluer et de manipuler la vulnérabilité à leur propre avantage; cette capacité transcende les frontières de la classe, de l'ethnie et du genre.

Comment les petits amis trafiquants contrôlent et contraignent leurs victimes

Nos recherches indiquent que les « petits amis » trafiquants utilisent souvent les voies de transport pour profiter des victimes et les garder désorientées et en situation de dépendance. Toutefois, déplacer les victimes dans les couloirs et les circuits de la traite des personnes n'est qu'une tactique parmi d'autres utilisées par les trafiquants à des fins de contrôle et d'exploitation. Ces trafiquants contrôlent leurs victimes en quatre étapes :



1 Le ciblage et le leurre

À ce stade, les trafiquants cherchent et identifient des victimes potentielles qui sont vulnérables au contrôle et à la manipulation. Ils recherchent des personnes ayant une faible estime d'elles-mêmes, qui peuvent avoir des problèmes à la maison, se trouver dans le système de protection de l'enfance ou éprouver des problèmes émotionnels, de développement ou de consommation de substances.

Pour ce faire, les trafiquants surveillent les médias sociaux pour trouver des jeunes qui montrent des signes de faible estime de soi, de solitude et de manque de soutien, ou des espaces que les jeunes vulnérables ont tendance à fréquenter, dont des refuges pour les itinérants, des programmes d'accueil des jeunes, des centres commerciaux, des foyers de groupe et des foyers d'accueil.¹⁶

2

Le conditionnement et le jeu

Les trafiquants utilisent la tromperie et les jeux de rôle frauduleux pour créer un sentiment de dépendance, de confiance et d'intimité avec les gens.¹⁷ Ils peuvent séduire quelqu'un en achetant des cadeaux et en dépensant de l'argent, ou en prenant le temps de lui poser des questions sur ses rêves, aspirations et objectifs.¹⁸ Les trafiquants ciblent précisément les personnes qui n'ont jamais connu ce type d'affirmation émotionnelle positive auparavant. Cela les aide à gagner la confiance de la personne tout en l'isolant progressivement de sa famille et de ses amis. Un trafiquant offrira à des victimes potentielles n'importe quoi pour qu'elles se sentent aimées, appréciées, en sécurité et acceptées, puis créeront un fossé entre elles et leur réseau de soutien. Une autre tactique que les trafiquants peuvent utiliser à ce stade est la dépendance aux substances, c'est-à-dire qu'ils peuvent encourager la consommation de substances ou les approvisionner en drogues et/ou en alcool.

3

La contrainte et la manipulation

À ce stade, les trafiquants commencent à envoyer des messages contradictoires aux victimes. Ils commencent à retenir les choses qu'ils donnaient auparavant pour que les victimes se sentent aimées, appréciées et soignées, comme l'intimité émotionnelle, l'affection physique, l'alcool ou la drogue, et l'argent ou les cadeaux. Ils utilisent également l'information qu'ils ont acquise au sujet de la victime potentielle pour la manipuler afin qu'elle agisse d'une certaine manière.

Les petits amis trafiquants désensibilisent souvent les personnes à des actes sexuels qu'elles pourraient autrement être mal à l'aise de faire. Ils peuvent dire aux victimes qu'elles doivent remettre au trafiquant tout ce qui a été donné pendant la phase de conditionnement et de jeu. Ils peuvent aussi dire que le travail du sexe commercial est un moyen viable et facile pour les victimes de gagner rapidement de l'argent afin de rembourser leurs dettes.

Les trafiquants peuvent également manipuler les buts et les aspirations de la personne qu'ils cherchent à exploiter. Ils peuvent la tromper en lui faisant croire que le travail du sexe commercial est un sacrifice à court terme nécessaire pour se bâtir une vie meilleure, que la vente de sexe pour une courte période sera leur façon de s'en sortir.

Cette étape peut également inclure la normalisation ou l'embellissement de l'industrie du sexe commercial. Dans certains cas, les trafiquants peuvent utiliser leurs pairs pour présenter des victimes à l'industrie. Les personnes peuvent d'abord consentir à se livrer à des activités sexuelles commerciales parce qu'elles estiment que c'est sous leur contrôle et qu'elles le font de plein gré. Les trafiquants peuvent également commencer à isoler une victime potentielle de sa famille et de ses amis, et utiliser la manipulation psychologique ou émotionnelle pour susciter une méfiance à l'égard des autorités.

4

L'exploitation et le contrôle

Dans la phase d'exploitation et de contrôle, un trafiquant aura probablement un contrôle absolu sur les documents d'identité, les téléphones cellulaires, les mouvements et l'argent de la personne qu'il exploite. Les victimes peuvent dépendre pleinement du trafiquant pour subvenir à tous leurs besoins essentiels, tels que le logement, la nourriture, les vêtements, les drogues et l'alcool. La rétention de drogues et d'alcool est une tactique puissante chez les victimes qui sont aux prises avec une dépendance à l'égard d'une substance.

Au cours de cette étape, les trafiquants menacent les personnes pour qu'elles se livrent à des actes sexuels à des fins commerciales en leur nom. Le trafiquant peut extorquer des victimes en menaçant de partager des images intimes, afin de les exploiter et de les forcer dans l'industrie du sexe commercial. Les victimes et les survivants ont souvent peur de s'opposer au trafiquant en raison du risque de violence pour eux-mêmes ou pour autrui, d'expulsion ou de risques interpersonnels importants.

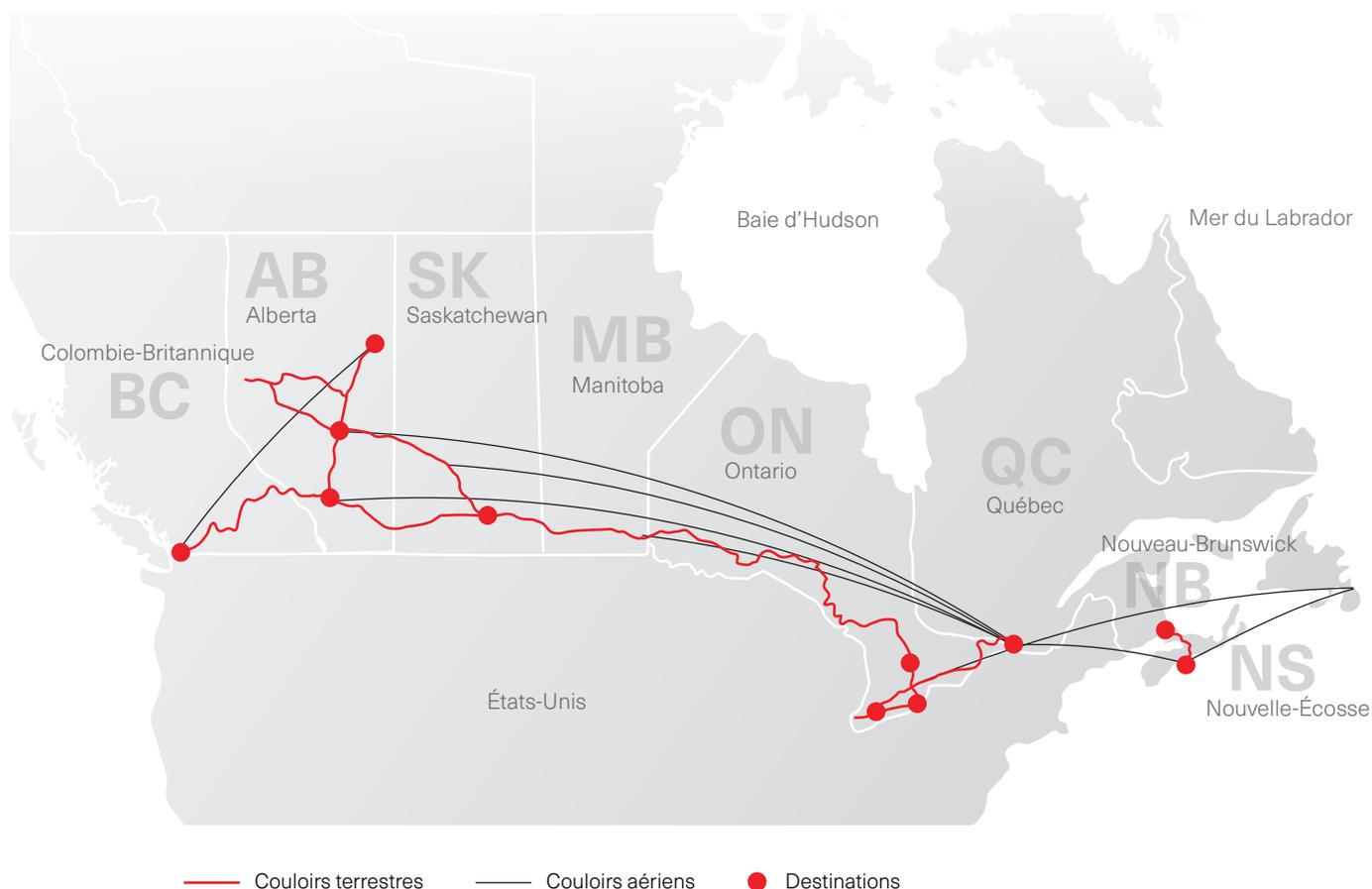
Une fois qu'un trafiquant parvient à l'étape de l'exploitation et du contrôle, les victimes peuvent commencer à se rendre compte qu'elles ne sont pas réellement dans une relation amoureuse, de soutien ou sécuritaire. En gardant les victimes isolées de leurs amis, de leur famille et des réseaux de soutien, les trafiquants les font douter d'elles-mêmes et les empêchent d'obtenir du renforcement et du soutien positifs. Les trafiquants peuvent également utiliser des outils psychologiques tels que le *gaslighting* pour faire sentir à une personne qu'elle est à l'origine de son propre malheur, ou qu'elle n'a aucune prétention raisonnable d'être malheureuse en premier lieu.*¹⁹

* Le détournement cognitif, communément appelé *gaslighting*, est un type subtil et secret de violence émotionnelle et psychologique qui implique une variété de techniques de manipulation pour miner le sens de la réalité d'une personne et sa stabilité mentale.

La géographie des couloirs et des circuits de la traite des personnes

Il existe des couloirs de la traite des personnes dans presque toutes les provinces et tous les territoires du Canada, à l'exception notable du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Bien que ces régions nordiques ne soient pas exemptes de traite des personnes et d'une demande pour des services sexuels commerciaux, les trafiquants ne peuvent pas déplacer les victimes rapidement et efficacement entre ces centres de population et ces marchés du sexe commercial en raison de l'infrastructure de transport limitée. Les conditions requises pour la création de couloirs de la traite des personnes n'existent tout simplement pas dans ces petits marchés où la demande est relativement moindre et où les frais généraux associés aux déplacements sont plus élevés.

Couloirs de la traite de personnes au Canada



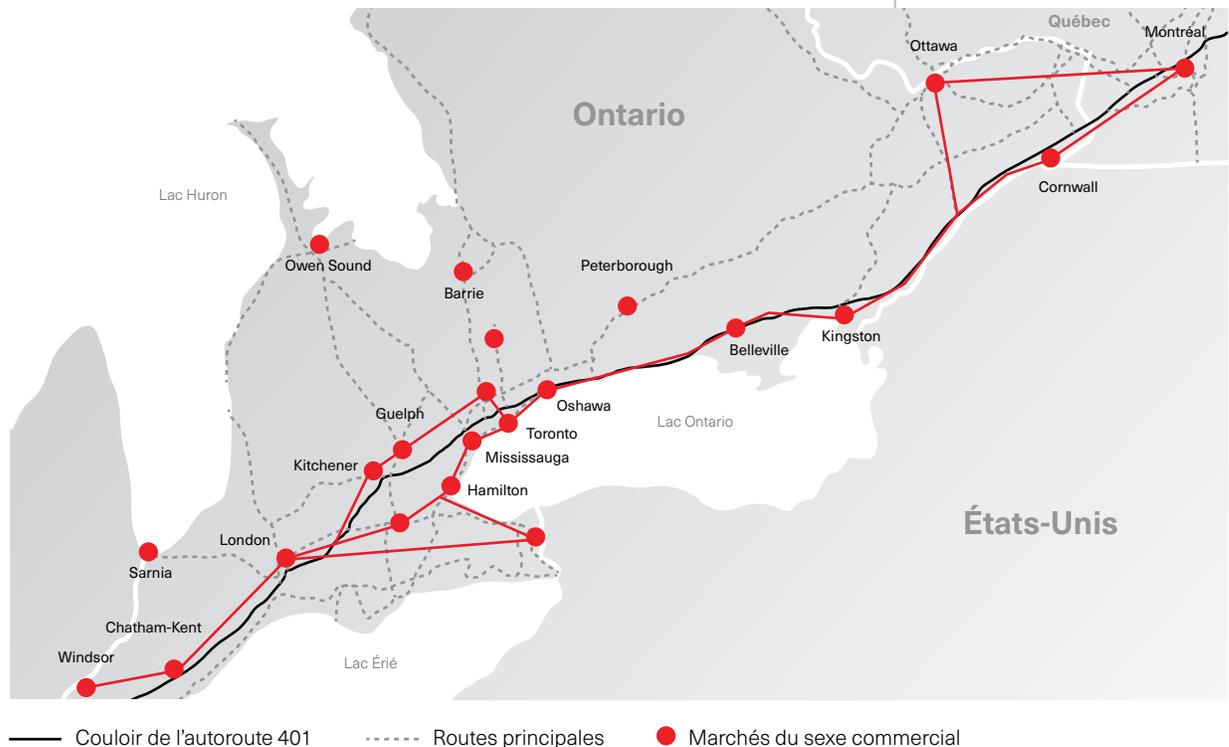
Couloirs intraprovinciaux

Nos recherches indiquent que les couloirs intraprovinciaux relient les villes et les marchés du sexe commercial au sein d'une seule province. Ces circuits géographiquement courts sont faciles à parcourir en voiture. Ils peuvent également être liés à des marchés du sexe commercial beaucoup plus petits en route vers de plus grands marchés. Les trafiquants et leurs victimes peuvent rester un jour ou deux même dans les plus petites villes, s'ils peuvent organiser suffisamment d'échanges sexuels commerciaux pour que ce soit rentable pour les trafiquants.

Exemple

Le couloir de l'autoroute 401 de l'Ontario

L'autoroute 401 de l'Ontario relie Montréal, au Québec, et Windsor, en Ontario. Plusieurs centres urbains peuplés se trouvent entre ces deux villes. Les trafiquants peuvent circuler le long du couloir 401 ou tirer parti des déplacements dans une région densément peuplée, comme la région du Grand Toronto.



Exemple

Calgary – Edmonton – Fort McMurray/Grande Prairie

Les couloirs de la traite des personnes de l'Alberta relient les plus grands marchés sexuels commerciaux en ligne de la province, tout en accédant à des marchés affiliés à des camps de travail d'extraction minière à Fort McMurray et à Grande Prairie.

Les répondants aux entrevues ont fait remarquer que ce couloir est utilisé à la fois par les trafiquants de la région de l'Alberta et ceux de l'extérieur de la province, notamment de l'Ontario et du Québec. Une tendance croissante dans ce couloir est le nombre de victimes et de survivants du Québec qui parlent peu ou pas anglais. Non seulement les barrières linguistiques servent-elles de méthode supplémentaire de contrôle, mais on croit aussi que les acheteurs de sexe considèrent les femmes du Québec comme exotiques et nouvelles



Couloirs interprovinciaux

Selon nos recherches, des trafiquants transportent des victimes d'une province à l'autre pour accéder à divers marchés commerciaux du sexe; ils utilisent donc des couloirs interprovinciaux. Ces couloirs sont largement organisés pour accéder aux marchés les plus compétitifs et les mieux rémunérés. En raison des coûts opérationnels additionnels associés au vol ou à la conduite sur de longues distances, les couloirs interprovinciaux ont tendance à se trouver entre les grands centres urbains et les grands marchés.

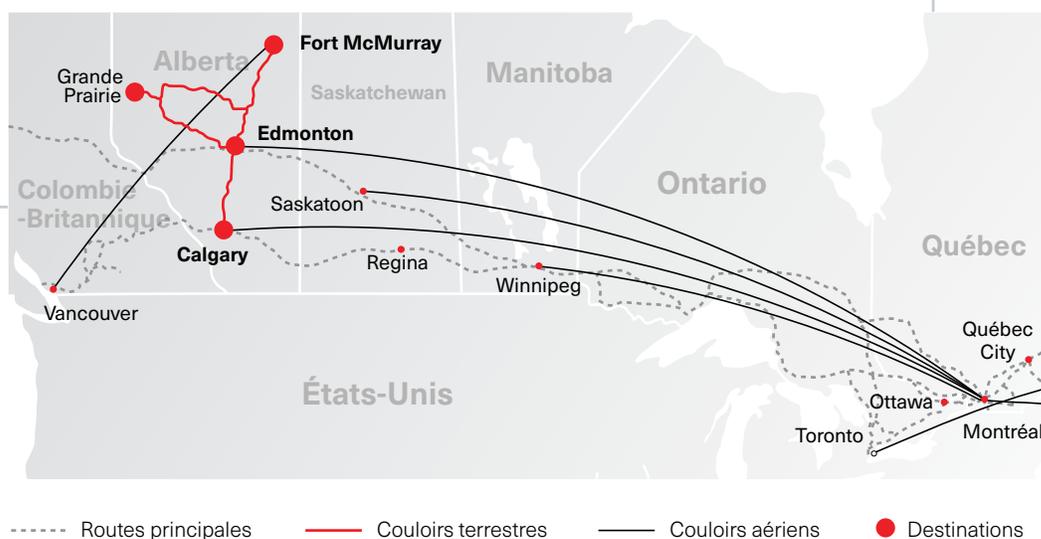
Une fois qu'un trafiquant et des victimes arrivent dans une nouvelle province, ils peuvent rester et capitaliser sur le principal marché sexuel commercial urbain de la ville d'arrivée, ou ils peuvent accéder à d'autres couloirs intraprovinciaux dans cette province.

Exemple

Le circuit de la cote ouest du Canada

Le couloir Québec-Alberta a été l'un des plus fréquemment identifiés par les personnes interrogées; on note une tendance relative à la traite des jeunes femmes du Québec dans le centre et l'ouest du Canada, notamment en Alberta.

Les organismes chargés de l'application de la loi ont expressément noté la traite des victimes de Montréal à Calgary par avion. Les victimes voyagent avec leurs trafiquants ou peuvent voyager seules et sont rencontrées par des trafiquants ou un associé à leur arrivée en Alberta. Les trafiquants et les victimes peuvent rester à Calgary et prendre des dispositions pour des interactions sexuelles commerciales dans des hôtels près de l'aéroport ou du centre-ville. Les trafiquants peuvent aussi déplacer les victimes le long du couloir intraprovincial entre Calgary et Fort McMurray.



Exemple

L'autoroute Transcanadienne

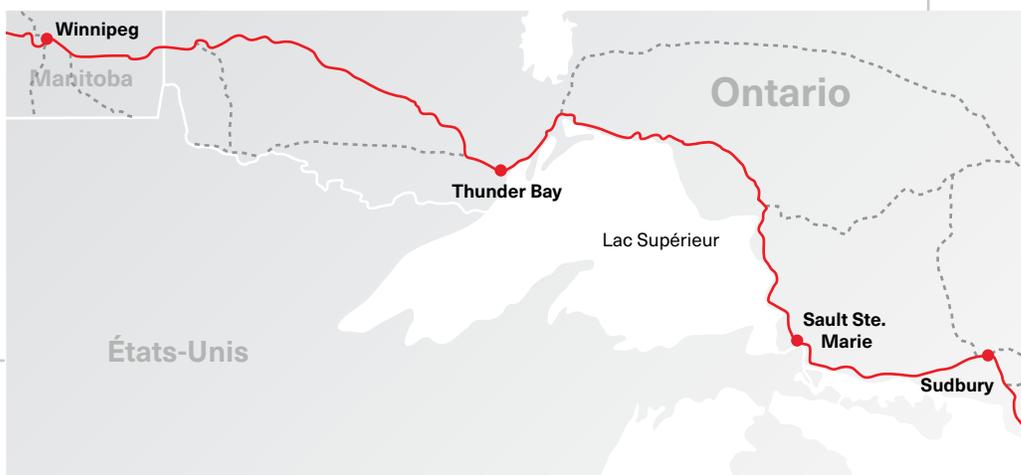
Nos résultats confirment des anecdotes antérieures sur la portée et l'ampleur de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle au Canada. La traite se produit lorsqu'il y a une autoroute et l'accès à Internet. L'autoroute transcanadienne, en particulier, fonctionne comme un couloir qui relie les marchés du sexe commercial dans toutes les provinces, d'un bout à l'autre du pays.



----- Routes principales — Couloirs terrestres ● Destinations

Autoroutes 11 et 17 du nord de l'Ontario – Winnipeg, Manitoba

Les trafiquants utilisent les autoroutes 11 et 17 pour déplacer les victimes de Sudbury et de Thunder Bay dans le nord de l'Ontario et pour accéder au marché du sexe commercial en ligne à Winnipeg. Bien que le « gain » ne soit peut-être pas aussi important que dans d'autres régions du Canada en raison de la longue distance entre les petits marchés du sexe commercial en ligne, les trafiquants considèrent la faible densité de population et l'éloignement relatif de ces autoroutes comme un avantage pour éviter d'être repérés par les organismes chargés de l'application de la loi.

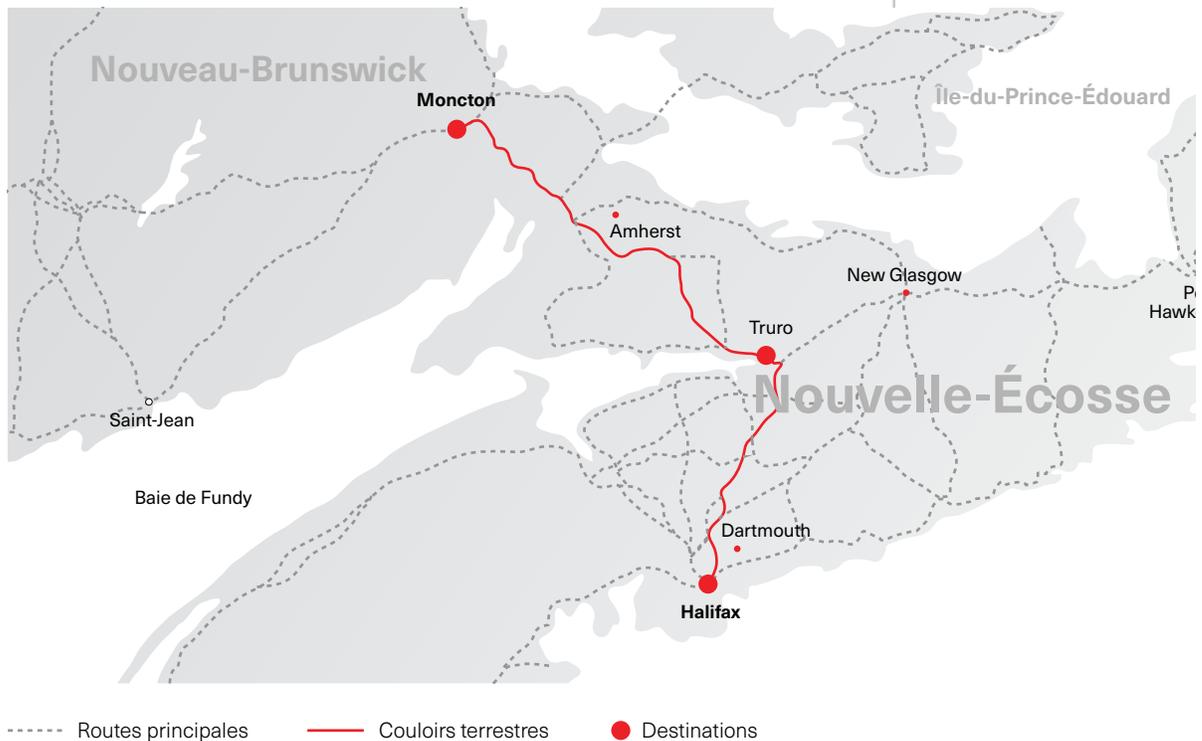


----- Routes principales — Couloirs terrestres ● Destinations

Exemple

Halifax, Nouvelle-Écosse – Moncton, Nouveau-Brunswick

Au Canada atlantique, le tronçon de l'autoroute transcanadienne entre Halifax et Moncton était le plus souvent mentionné par les personnes interrogées et un couloir bien connu pour la traite de personnes. Les trafiquants se rendent à Moncton non seulement pour accéder au marché du sexe commercial en ligne, mais aussi pour accéder aux marchés commerciaux dans les clubs de danseuses. Les clubs de danseuses sont légaux au Nouveau-Brunswick, mais pas en Nouvelle-Écosse.



Moyens de transport

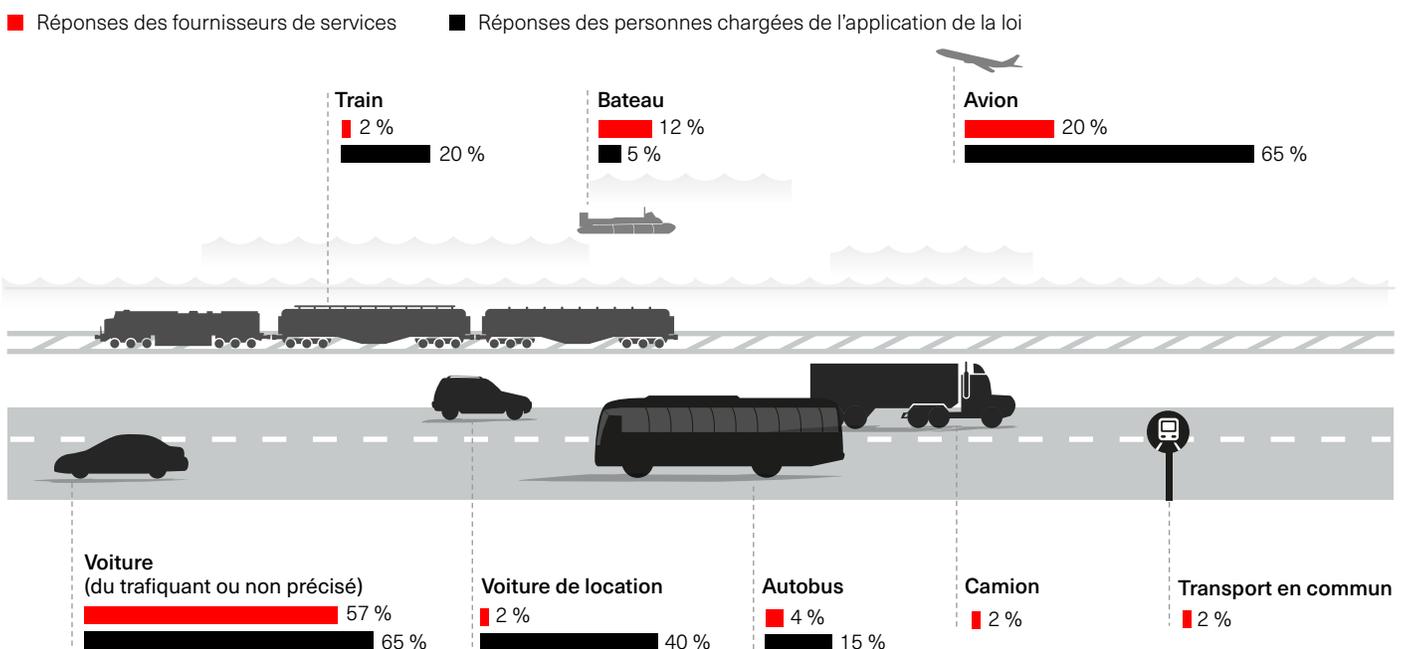
Les voitures sont de loin le mode de déplacement le plus fréquemment utilisé dans les couloirs de la traite des personnes, en particulier le long des circuits. Les frais généraux associés à la conduite automobile sont inférieurs à ceux du transport aérien, et les trafiquants peuvent être agiles et modifier les itinéraires en fonction de la demande pour des services sexuels commerciaux.

Les répondants responsables de l'application de la loi ont parlé de l'utilisation de voitures de location pour éviter d'être repéré et échapper aux policiers. Les trafiquants louent souvent plusieurs voitures à différentes étapes d'un couloir afin de rendre leur identification plus ardue. La location de véhicules avec une fausse pièce d'identité fait en sorte qu'il est encore plus difficile pour les responsables de l'application de la loi de suivre les mouvements et les actions des trafiquants. L'utilisation des noms des victimes et des survivants lors de la location de voitures aide à contrôler et à contraindre les victimes à se livrer à des rapports sexuels commerciaux. Par exemple, les trafiquants peuvent menacer d'endommager ou de retenir la voiture de location, ce qui pourrait mener à des accusations contre la victime, à moins que la victime ne fasse ce qu'on leur dit.

Les avions servent également à transporter les victimes le long des couloirs de la traite des personnes, principalement lorsqu'il existe une distance importante entre les marchés et les villes le long du couloir et qu'il y a peu d'arrêts rentables entre le point de départ et la destination finale. Des vols sont utilisés lorsque le voyage en voiture est impossible ou peu pratique.

▼ **Diagramme 6 :** Réponses dans les entrevues à la question suivante : « Quel moyen de transport est utilisé lorsqu'ils voyagent? Posez des questions supplémentaires concernant les véhicules personnels, l'autobus, le train, l'avion, l'auto-stop, le covoiturage, les taxis, etc. » Les réponses ne totalisent pas 100 % parce que les réponses ne s'excluent pas mutuellement.

Moyens de transport utilisés le long des couloirs de la traite des personnes



Lieux d'exploitation

La plupart des répondants ont indiqué que la traite le long des couloirs se fait par l'entremise de services d'escortes dans des hôtels, des motels, d'hébergement de courte durée et des maisons/condos privés. Même si des frais généraux sont associés aux déplacements, le montant total des recettes générées par une journée de traite est largement supérieur aux coûts d'exploitation.

Les répondants responsables de l'application de la loi ont souligné une augmentation notable de l'utilisation d'hébergement de courte durée par les trafiquants, ce qui peut poser des défis dans le cadre des enquêtes. Pour les hôtels et les motels, on peut davantage former le personnel pour qu'il repère et signale des incidents liés à la traite des personnes. Des relations peuvent également se créer avec les cadres de l'hôtel et le personnel de l'entretien ménager, qui peut faire un signalement à la direction ou appeler la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes s'ils soupçonnent qu'il y a traite de personnes.

Les logements d'hébergement de courte durée offrent moins de possibilités de former le personnel pour qu'il acquière des connaissances sur la traite des personnes. Les propriétaires et les exploitants peuvent ne jamais rencontrer réellement le locataire, et les trafiquants peuvent effacer complètement tout signe de traite de personnes avant de quitter les lieux ou avant le retour du propriétaire.

Les trafiquants peuvent également être difficiles à identifier s'ils ne supervisent pas directement les personnes qu'ils exploitent. Les répondants des organismes chargés de l'application de la loi ont déclaré que les trafiquants peuvent se trouver dans une autre chambre que celle de la victime dans un hôtel, un motel ou un logement d'hébergement de courte durée, ou à proximité pour organiser des appels, prévoir des réservations pour des acheteurs et recueillir l'argent.



Dans cette section :

37

Se sortir de la traite
des personnes

42

Besoins en matière de services
et systèmes d'intervention

48

Conclusion et
recommandations

51

Annexes et notes

Se sortir de la traite des personnes

Pourquoi les victimes de la traite des personnes ne partent-elles pas simplement si elles ne sont pas physiquement retenues, confinées ou contrôlées? Échapper aux trafiquants peut être psychologiquement et émotionnellement difficile pour les victimes ainsi que physiquement dangereux. Les trafiquants tissent de solides liens traumatisants avec la personne qu'ils exploitent afin de créer un sentiment de dépendance et d'isolement. Le contrôle et/ou la détention des victimes sont nécessaires pour continuer à les exploiter.²⁰ Le contrôle se fait par la violence affective, physique et sexuelle, ainsi que par la violence économique.²¹ La surveillance et le contrôle constants, ainsi que la création de divisions entre les victimes et leurs réseaux de soutien antérieurs (p. ex., amis, famille, membres de la communauté), peuvent donner l'impression aux victimes qu'elles ne pourront pas s'en sortir et qu'elles n'ont nulle part où aller.²²

Obstacles associés à la sortie

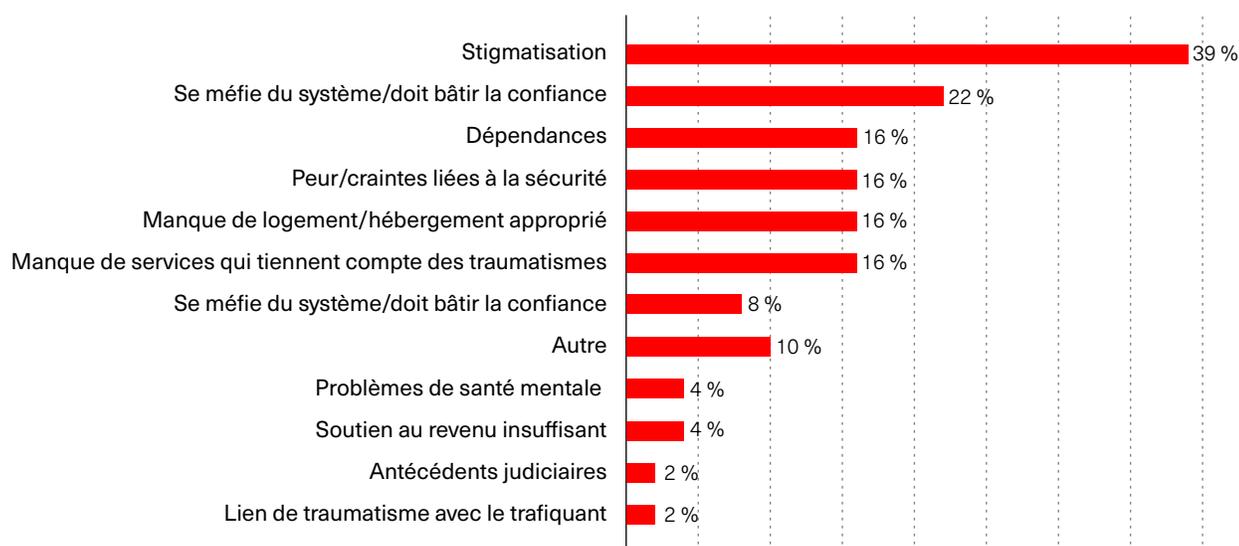
Lorsqu'ils tentent de quitter leur trafiquant, les survivants font face à quatre types d'obstacles qui se renforcent mutuellement :²³

- **Individuels** : Les effets psychosociaux néfastes de la traite peuvent nuire au sentiment d'efficacité personnelle dont les victimes ont besoin pour quitter leur contrôleur. Ces répercussions comprennent les traumatismes, la honte, la stigmatisation intériorisée, la consommation problématique de substances et la maladie mentale, les problèmes de santé et le manque d'information concernant les ressources externes disponibles.
- **Relationnels** : Les trafiquants créent souvent intentionnellement des clivages entre les personnes qu'ils exploitent et leurs réseaux sociaux et de soutien. Des relations tendues ou limitées avec la famille et les amis peuvent renforcer la dépendance à l'égard des trafiquants.

- **Structurels :** Pour se sortir d’une situation de traite, il faut passer à un autre type de vie, qui, idéalement, n’est pas axé sur l’exploitation et permet aux survivants de concrétiser leur potentiel. Des facteurs structurels influent sur la capacité d’une victime de partir, y compris les obstacles à l’emploi, des antécédents judiciaires, le niveau de scolarité, ainsi que la capacité de conserver un logement, de rester à l’abri de la pauvreté et d’atteindre l’autonomie financière.
- **Sociaux :** Les survivants de la traite à des fins d’exploitation sexuelle et les travailleurs du sexe volontaires sont confrontés à une stigmatisation de taille en raison de leurs expériences dans l’industrie du sexe commercial. Les attitudes négatives peuvent entraîner une discrimination à l’égard des survivants et un isolement social ou une stigmatisation. ^{24,25,26}

Les fournisseurs de services ont identifié les obstacles suivants auxquels sont confrontés les victimes et les survivants lorsqu’ils tentent d’obtenir des services : la stigmatisation, les difficultés à s’orienter dans le système de services, les dépendances, l’absence de logement ou d’hébergement approprié, des services d’urgence insuffisants, une méfiance à l’égard du système, une peur et des préoccupations relatives à la sécurité, un manque de services qui tiennent compte des traumatismes et de services souples harmonisés pour répondre à leurs besoins.

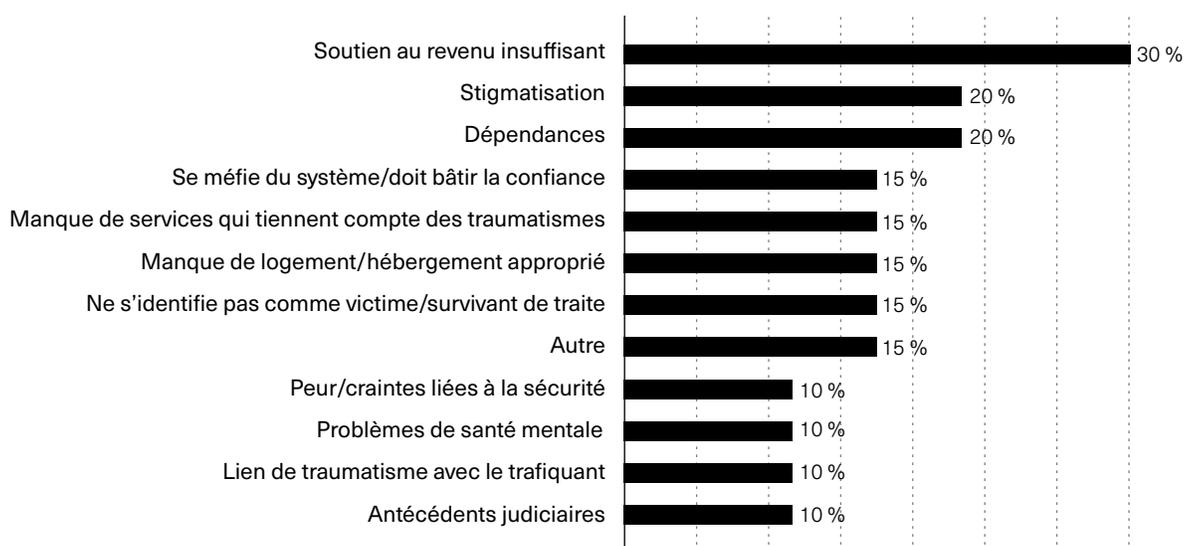
Obstacles à l’accès aux services, réponses de fournisseurs de services



▲ **Diagramme 7 :** Réponses des fournisseurs de services à la question suivante : « *Quels sont les obstacles auxquels sont confrontés les survivants ou les victimes lorsqu’elles veulent obtenir des services?* » Les réponses ne totalisent pas 100 % parce que les réponses ne s’excluent pas mutuellement.

Les répondants responsables de l'application de la loi avaient une perspective légèrement différente; ils ont fait mention le plus souvent des options financières limitées ou d'un soutien au revenu insuffisant (30 %), ainsi que de la stigmatisation et des dépendances. Les prestations d'aide sociale et les salaires minimums provinciaux procurent au mieux un revenu de subsistance et sont beaucoup moins élevés que le revenu que toucheraient les victimes un jour donné. Même si les victimes sont souvent obligées de remettre leurs revenus aux trafiquants, l'idée de travailler au salaire minimum ou de compter sur l'aide sociale présente un obstacle important pour s'en sortir.

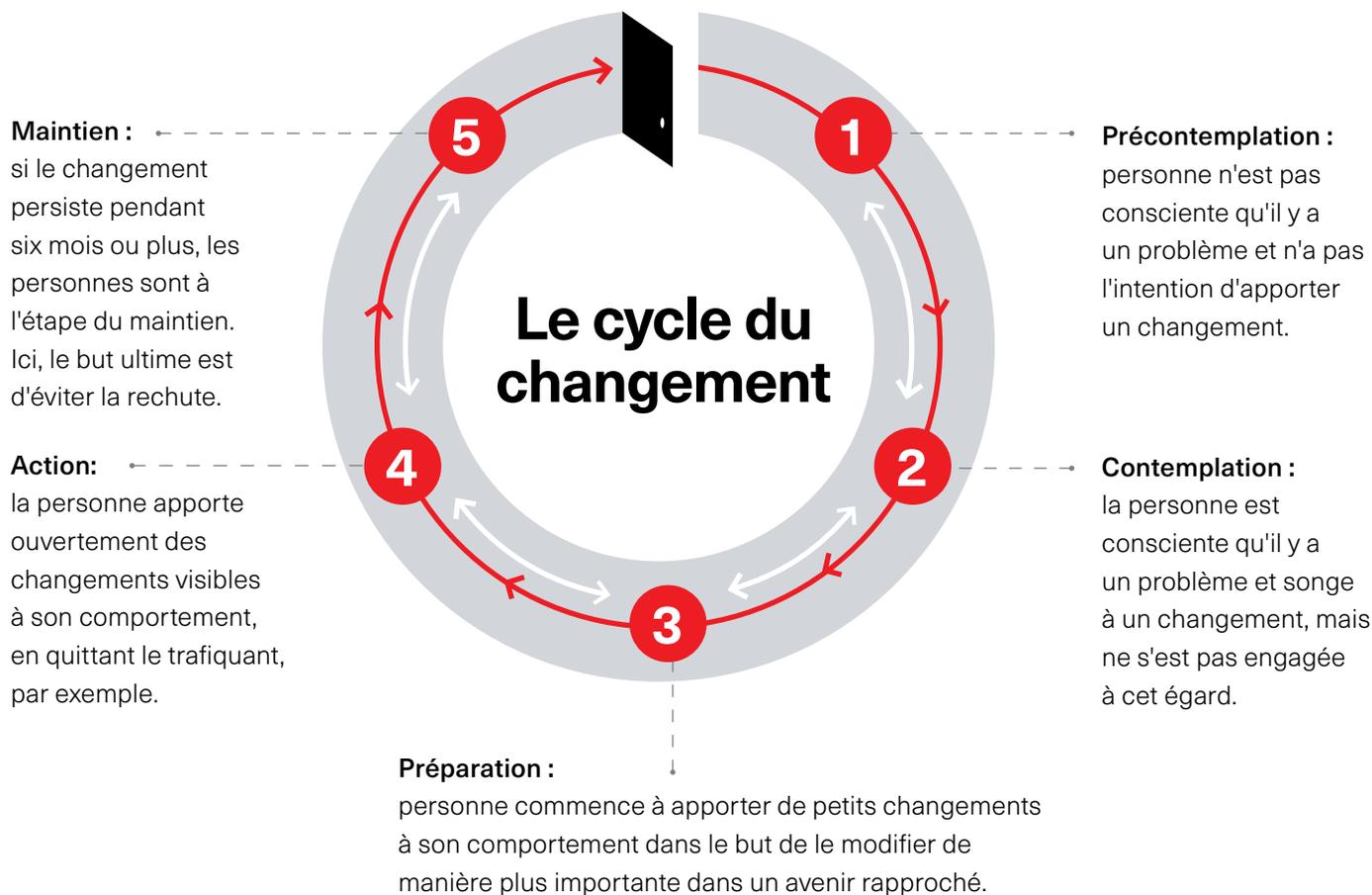
Obstacles à l'accès aux services, réponses de membres responsables de l'application de la loi



▲ **Diagramme 8** : Réponses des responsables de l'application de la loi à la question suivante : « *Quels sont les obstacles auxquels sont confrontés les survivants ou les victimes lorsqu'elles veulent obtenir des services?* » Les réponses ne totalisent pas 100 % parce que les réponses ne s'excluent pas mutuellement.

Le « cycle du changement »

La recherche a identifié un modèle de changement en cinq étapes pour décrire le processus de sortie d'une relation fondée sur la traite des personnes : ²⁷



Ces étapes ne sont pas linéaires. Les victimes et les survivants peuvent faire des allers-retours entre les étapes plusieurs fois avant leur sortie ou avant de pouvoir passer à l'étape du maintien.

Les trafiquants utilisent de nombreuses méthodes pour contrôler les personnes qu'ils exploitent et les empêcher de progresser à travers les étapes du cycle du changement.

Les trafiquants tirent souvent parti de la stigmatisation associée au travail du sexe commercial pour empêcher les victimes de demander du soutien ou de l'aide. La recherche psychologique a démontré l'impact de la stigmatisation pour éviter qu'une personne ne demande de l'aide.^{28,29} La stigmatisation peut s'entendre de l'attribution d'un statut inférieur à une personne, ou à un groupe de personnes, ayant soit un trait visible perçu comme discréditant (p. ex., incapacité physique), soit un défaut moral perçu.³⁰ Les personnes qui ont pris part à l'industrie du sexe commercial, volontairement ou par la contrainte, font partie des groupes les plus stigmatisés de la société occidentale.³¹

Bien qu'il existe peu de recherches concernant l'impact de la stigmatisation sur la recherche d'aide chez les survivants de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, certaines études montrent que les personnes qui perçoivent la stigmatisation ou qui ont déjà fait l'objet de discrimination en raison de leur stigmatisation imposée craignent le rejet et sont moins susceptibles de demander de l'aide directement des fournisseurs de services.³² Les personnes stigmatisées ont plus tendance à trouver des moyens indirects de demander du soutien. Elles peuvent, par exemple, donner subtilement des indices par rapport à un problème lorsqu'elles sollicitent directement d'autres formes de soutien. Par exemple, au lieu de demander un appui émotif à un ami ou à un membre de la famille, les personnes peuvent choisir de dire qu'un problème existe ou se montrer tristes sans donner de détails ou sans nommer directement les raisons de la tristesse.³³

Ces facteurs peuvent être aggravés lorsque les victimes sont transportées le long des couloirs et des circuits de la traite des personnes. Le déplacement des victimes dans différentes régions de la province et/ou du pays rend la sécurité et la planification de la sortie encore plus difficiles. Ne pas savoir où elles sont, à qui elles peuvent s'adresser, ou comment elles pourraient quitter leur trafiquant en toute sécurité rend la préparation et le passage à l'action encore plus dangereux pour les victimes qui cherchent à s'en sortir.

Besoins en matière de services et systèmes d'intervention

A fin de mieux comprendre les services dont les survivants ont besoin pour se sortir d'une situation de traite, nous avons interrogé les répondants sur les besoins les plus urgents des survivants au moment de demander de l'aide. Les répondants ont souligné que, dans de nombreux cas, les survivants échappent souvent à leurs trafiquants en n'ayant pratiquement rien d'autre que les vêtements qu'ils portent.

Les services doivent être disponibles immédiatement une fois qu'une victime décide de partir, et l'accès au soutien doit comporter le moins de règles possible. Rendre l'accès au soutien conditionnel à d'autres mesures, comme le signalement aux organismes chargés de l'application de la loi, peut causer d'importants obstacles pour les victimes et les survivants. La grave menace de violence, conjuguée à l'énorme manipulation psychologique et au contrôle associés à la traite, exige une réponse immédiate et efficace en adoptant une approche axée sur la réduction des méfaits. Les fournisseurs de services doivent répondre à tous les besoins fondamentaux des survivants, y compris le logement ou l'hébergement, la nourriture, les vêtements, les soins médicaux, le soutien émotif et les téléphones cellulaires et les outils de communication.



Ils ont plusieurs couches de traumatismes et d'abus. Ils ont besoin d'un modèle complet, qui couvre les soins dentaires, la dissimulation de tatouages, le traitement des dépendances, les soins médicaux. Une personne voulait changer de couleur de cheveux pour être moins reconnaissable. Les victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle n'ont souvent pas ces besoins.

– Répondant du milieu des fournisseurs de services au sujet des besoins des victimes de la traite des personnes par rapport à ceux d'autres groupes desservis

Les obstacles à l'accès aux services ne s'excluent pas mutuellement : les victimes et les survivants peuvent faire l'expérience de multiples obstacles simultanément ou séparément. Les fournisseurs de services ont également parlé de la complexité des besoins en matière de soins. Les victimes et les survivants peuvent avoir de nombreux besoins immédiats, y compris le logement, le traitement des dépendances, la santé mentale, les besoins essentiels (nourriture, vêtements, produits de première nécessité), en plus d'une gamme plus complète de soutiens transitoires et à long terme.

Les besoins les plus importants, et de loin, en matière de services sont liés au logement, en particulier à des logements sécuritaires et appropriés. Les répondants ont souligné les risques accrus pour la sécurité des survivants lorsque ces derniers quittent leur trafiquant, et ont mentionné que des logements d'urgence sécuritaires sont essentiels pour aider les survivants à s'en sortir. Ils ont défini la sécurité en termes de besoins en matière de logement de plusieurs façons :

- Les logements d'urgence doivent **protéger physiquement** les survivants contre leurs trafiquants. Les survivants ont besoin de soutien pour la planification de la sécurité, et ils doivent être logés à un endroit où le trafiquant ne pourra pas les retrouver. Ces mesures comprennent l'anonymat et la protection contre les associés du trafiquant, dont d'autres femmes ou victimes de la traite qui peuvent les retrouver ou les identifier dans des refuges d'urgence.
- Le logement doit fournir un **espace sûr sur le plan émotif**. Selon 40 % des fournisseurs de services et 20 % des répondants responsables de l'application de la loi, la stigmatisation et la honte font partie des plus grands obstacles auxquels se heurtent les victimes et les survivants lorsqu'ils désirent obtenir des services. Les options de logement doivent notamment aider les clients à surmonter ces obstacles. Les survivants ont besoin d'avoir accès à des espaces qui tiennent compte des traumatismes et qui sont exempts de jugement dans les étapes immédiates et intermédiaires suivant leur sortie de la situation de traite.
- Les besoins en matière de logement doivent comporter **peu d'obstacles** et être déterminés en fonction d'une approche axée sur la réduction des méfaits pour soutenir les survivants. Les règles souvent associées aux refuges plus généraux, par exemple ceux qui accueillent des victimes de violence conjugale et familiale, peuvent être difficiles pour les survivantes en raison de problèmes de dépendances, de traumatismes intenses et de besoins physiques et médicaux immédiatement après leur sortie.

Programmes qui tiennent compte des traumatismes

Près des trois quarts des répondants ont souligné que les besoins des survivants de la traite en matière de services étaient différents de ceux des autres clients, y compris des personnes qui ont subi d'autres formes de violence, d'agression sexuelle et d'abus. La plus grande différence est la suivante : les services qui tiennent compte des traumatismes sont absolument essentiels pour les survivants de la traite qui ont vécu des traumatismes beaucoup plus intenses et complexes. Bon nombre de ces personnes deviennent dépendantes de substances afin de s'automédicamentent et de s'adapter. D'autres services, souvent nécessaires immédiatement, comprennent les services de désintoxication et/ou de traitement des dépendances et un soutien au revenu (c.-à-d. un soutien pour obtenir des prestations d'aide sociale).

Les répondants ont également souligné que les survivants font souvent face à des défis plus complexes que ceux des autres clients et à davantage de comorbidités, c'est-à-dire à deux affections ou diagnostics physiologiques ou psychologiques importants ou plus.

Les victimes et les survivants de la traite des personnes sont souvent placés à l'extrémité du continuum complexe des traumatismes; ils vivent par conséquent plus de honte et sont plus vulnérables, notamment à ce qui suit : l'anxiété, les crises de panique, la dépression majeure, la consommation problématique de substances et les troubles de l'alimentation, et à une combinaison de ces troubles.

De nombreux fournisseurs de services ont souligné que les programmes et services qui tiennent compte des traumatismes doivent être au cœur des plans de soins aux victimes et aux survivants.

Traumatismes et services qui tiennent compte des traumatismes

Qu'est-ce qu'un traumatisme?

Selon le Centre de toxicomanie et de santé mentale, « le traumatisme psychique est une réaction émotionnelle persistante qui fait souvent suite à un événement extrêmement éprouvant de la vie. Le fait de vivre un événement traumatisant peut compromettre le sentiment de sécurité et le sentiment d'identité ainsi que la capacité à réguler les émotions et à s'orienter dans ses rapports avec les autres. Longtemps après avoir vécu un événement traumatisant, la personne ressent fréquemment une peur intense accompagnée d'un sentiment de honte ou d'impuissance. »³⁴

Que sont des services qui tiennent compte des traumatismes?

Les systèmes de soins qui tiennent compte des traumatismes sont conçus intentionnellement pour répondre aux besoins des victimes et des survivants liés aux traumatismes et s'y attaquer. Ils sont fondés sur les principes fondamentaux suivants : ³⁵

- Le traumatisme est un événement déterminant de la vie qui peut façonner profondément le sentiment de soi d'une victime et son sens des autres.
- Les comportements et les symptômes de la victime sont des mécanismes d'adaptation.
- Les principaux objectifs des services sont l'autonomisation, la gestion des symptômes et le rétablissement.
- La relation de service est collaborative.

Défis concernant la prestation de services

En raison de la combinaison des préoccupations en matière de sécurité, des menaces physiques, du contrôle psychologique, de la dépendance, du lien avec les traumatismes et de la surveillance constante par les trafiquants, l'intervention doit être immédiate lorsque les survivants choisissent de s'en sortir. La fenêtre de temps pour qu'une victime s'échappe peut être incroyablement courte. Une tentative ratée pourrait causer plus de tort aux victimes et aux survivants, qui pourraient subir les représailles des trafiquants et être encore plus isolés et stigmatisés. Les victimes déplacées le long des couloirs de la traite de personnes pourraient par la suite être transférées dans une autre partie de la province ou du pays et ne pourraient plus pouvoir être retracées.

Les difficultés à fournir des services aux victimes et aux survivants de la traite des personnes varient légèrement entre les fournisseurs de services et les responsables de l'application de la loi; toutefois, le plus grand défi commun est le manque de financement et de ressources pour bien faire le travail.

Près de la moitié des répondants ont déclaré que le manque de financement approprié, durable et adéquat représente un véritable défi pour offrir des services et du soutien aux survivants. Les fournisseurs de services et les organismes chargés de l'application de la loi ont souligné qu'il n'y avait tout simplement pas suffisamment de financement ou de programmes pour répondre aux besoins des victimes et des survivants. Il peut être incroyablement dangereux pour les victimes de tenter de quitter leur trafiquant sans le soutien et les ressources nécessaires pour le faire en toute sécurité.

Il peut être très difficile d'obtenir des déclarations des victimes. Demander à une femme de se présenter et de divulguer à un étranger certaines des pires choses qui lui sont arrivées, ou qu'elle a commises, n'est pas correct. Je ne peux pas m'attendre à ce qu'elle fasse preuve d'une confiance aveugle. Devoir raconter son histoire constamment constitue un obstacle de taille, particulièrement lorsqu'elle peut être traitée comme la coupable. Lorsque la victime est traitée comme une menteuse, cela se traduit par des retards et la victime doit raconter l'histoire plusieurs fois. Ce peut être très, très difficile pour les victimes.

– Répondant responsable de l'application de la loi au sujet de la confiance à établir avec les victimes et les survivants et de l'orientation au sein du système judiciaire



Selon les répondants chargés de l'application de la loi, il est difficile d'enquêter les cas de traite de personnes et d'intenter des poursuites en raison du manque de personnel à temps plein pour mener à bien les enquêtes et de l'insuffisance des ressources découlant d'autres pressions exercées sur la charge de travail. Seulement 30 % des répondants responsables de l'application de la loi travaillaient dans des unités consacrées uniquement à la traite des personnes.

Parmi les fournisseurs de services directs interrogés, 43 % offrent des programmes spécifiques à la traite de personnes auxquels du financement a été affecté, tandis que 83 % de tous les répondants travaillent régulièrement et directement avec des victimes et des survivants de la traite de personnes.

Le rôle de l'application de la loi dans le continuum des services de soutien aux survivants est beaucoup plus étroit que celui des fournisseurs de services. Les fournisseurs de services ont tendance à s'engager auprès des survivants de façon plus globale et à long terme. La police a la responsabilité première de faire respecter la loi, notamment d'assurer la sécurité des survivants et de déposer des accusations contre les trafiquants. Toutefois, les fournisseurs de services sont mieux placés pour aider les survivants tout au long du cycle de changement, que des accusations soient portées ou non.

Obstacles à la prestation de services, réponses des fournisseurs de services

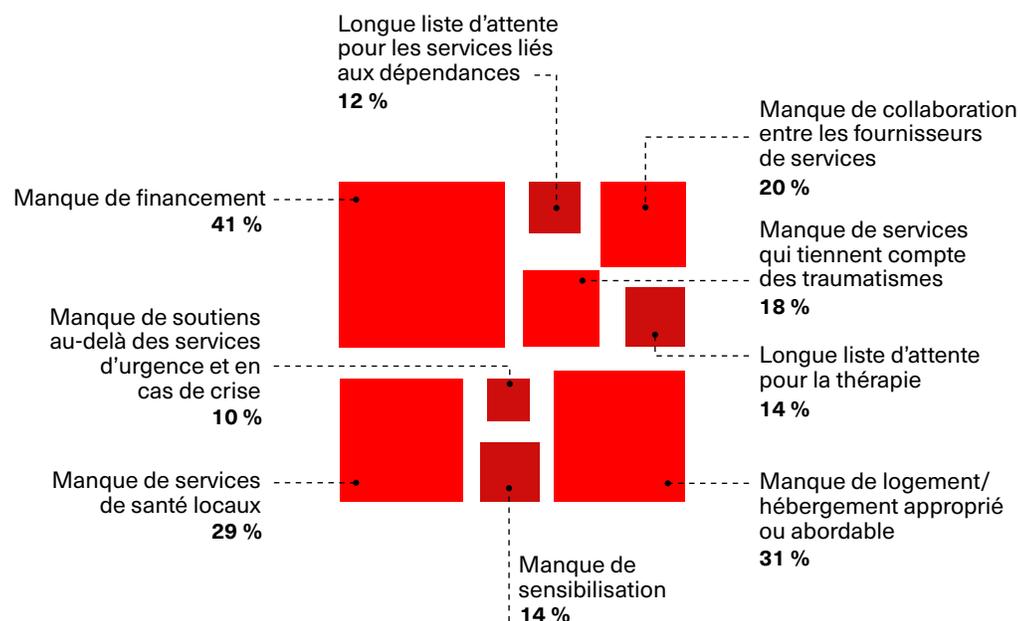


Diagramme 9 : Réponses dans les entrevues à la question suivante : « *Quels sont les obstacles auxquels vous êtes confronté(e) lorsque vous fournissez des services aux victimes?* » Des questions supplémentaires peuvent être posées au sujet des obstacles pratiques, juridiques et financiers. Les réponses ne totalisent pas 100 % parce que les réponses ne s'excluent pas mutuellement.

Outre le manque général de ressources pour appuyer les interventions policières (45 %), le plus grand défi relevé par les organismes chargés de l'application de la loi est d'obtenir des divulgations et d'établir une confiance avec les victimes et les survivants (35 %), suivi d'un manque de formation sur la traite des personnes au sein du système judiciaire, y compris pour tous les niveaux d'application de la loi, les juges et les procureurs de la Couronne (20 %).

Les répondants responsables de l'application de la loi qui se spécialisent dans les cas de traite de personnes ont souligné que, pour être efficace, leur approche auprès des victimes potentielles de la traite des personnes doit être considérablement différente de l'approche qu'ils utilisent généralement auprès des autres victimes. Les victimes et les survivants de la traite des personnes peuvent avoir une très forte méfiance à l'égard des forces de l'ordre, en partie à cause de la manipulation par les trafiquants qui peuvent les avoir convaincus que personne ne les croira et qu'ils peuvent être tout aussi susceptibles que le trafiquant d'être arrêtés. Les victimes et les survivants peuvent également être confrontés à la stigmatisation, à la honte, à la peur et à un isolement de taille en raison de leurs expériences dans l'industrie du sexe commercial.



C'est horrible que je doive demander aux victimes de faire face à l'accusé - quelqu'un qui va probablement vous tuer et faire en sorte que toute votre famille vous humiliera et vous blâmera d'avoir « choisi » ce mode de vie – et que les tribunaux ne s'en soucient tout simplement pas. On dit que la victime a choisi la situation et qu'elle doit maintenant en assumer les conséquences. Et pendant qu'on lui fait faire toutes ces choses terribles, on va la loger dans une chambre avec 10 autres femmes sans intimité, avec de la mauvaise nourriture, mais peut-être qu'elle aura des services de thérapie si elle est chanceuse. Nous avons besoin d'un meilleur système et nous devons collaborer

– Répondant responsable de l'application de la loi au sujet des défis liés à la prestation de services

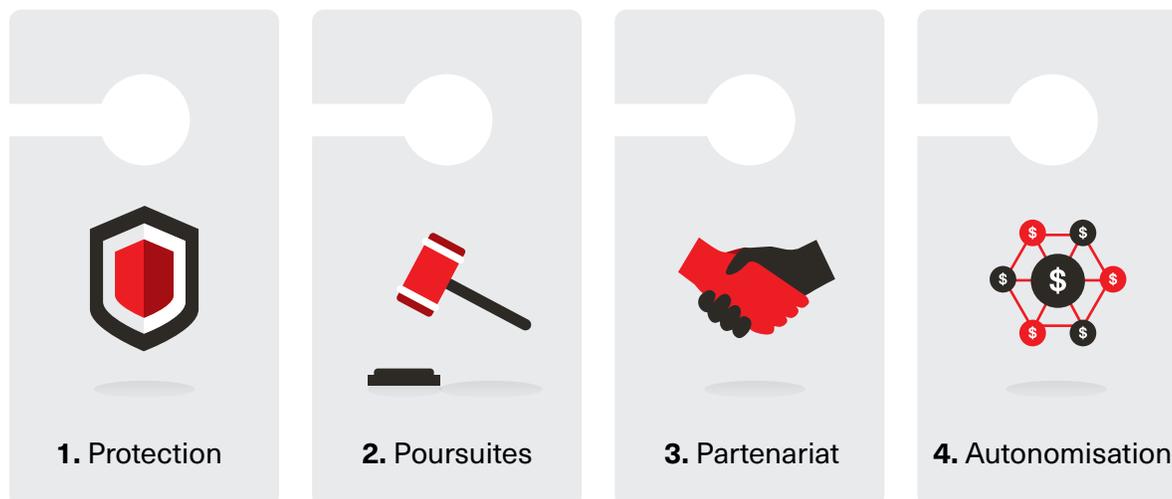
Conclusion et recommandations

Partout au Canada, les trafiquants utilisent stratégiquement des voies de transport et des couloirs pour exercer un contrôle sur les victimes et s'assurer qu'elles ont moins de possibilités de s'enfuir ou d'échapper au trafiquant. Le trafiquant peut exercer un plus grand contrôle psychologique sur la personne exploitée si cette dernière ne sait pas exactement où elle se trouve et qu'elle est par conséquent désorientée. Compte tenu du rôle central que joue la manipulation psychologique lorsqu'il est question de petits amis trafiquants, les déplacements et le transport donnent aux trafiquants un avantage stratégique évident dans l'exploitation des personnes au sein de l'industrie du sexe.

Cette étude sur les couloirs de la traite des personnes au Canada était de nature exploratoire, étant donné qu'il n'existe pas de données probantes sur le rôle des voies de transport intérieures par rapport à ce crime. Selon la recherche, la traite des personnes à des fins de travail forcé ne se produit pas le long des voies de transport ou n'est pas apparente aux yeux des fournisseurs de services directs. Il sera donc important de déterminer ultérieurement si les personnes en situation de traite à des fins de travail forcé sont principalement confinées à un endroit ou à une région. Les modes de déplacement et de confinement chez les victimes de la traite à des fins de travail forcé peuvent différer considérablement de ceux des personnes exploitées dans l'industrie du sexe, et la détermination de ces tendances peut contribuer à élaborer des interventions ciblées fondées sur le type de traite.

Les personnes autochtones qui se trouvent dans des situations de traite à des fins d'exploitation sexuelle sont un autre groupe qui, soit n'est pas déplacé le long des voies de transport par les trafiquants, soit n'est pas facilement repéré par les fournisseurs de services directs. Si l'on se fie à la présente étude, la traite des femmes et des filles autochtones à des fins d'exploitation sexuelle peut suivre des modèles uniques par rapport à d'autres données démographiques; en particulier, une personne qui quitte une communauté rurale pour aller en milieu urbain s'expose aux trafiquants, qui peuvent s'attaquer à sa méconnaissance du nouvel environnement et/ou à son manque de lien au niveau local. Ce qui est clair, c'est que les trafiquants sexuels tirent principalement parti de l'isolement de la victime et de sa méconnaissance de son environnement afin de réaliser des profits.

En tenant compte des constats issus de cette étude sur les couloirs de la traite des personnes, nous formulons les recommandations suivantes :



1

Protection

- Investir dans la création d'un plus grand nombre d'équipes formées de membres d'organismes chargés de l'application de la loi de diverses administrations municipales et provinciales, qui peuvent agir rapidement et de façon décisive. Les premiers exemples d'une telle mesure au Québec et en Ontario se sont avérés prometteurs. Une stratégie de coordination nationale ne permettrait pas aux trafiquants de changer de territoire une fois repérés et d'échapper ainsi à la police.
- Offrir une formation obligatoire fondée sur des données probantes à tous les niveaux des forces de l'ordre. Exiger que tous les agents chargés de l'application de la loi au Canada suivent une formation sur les pratiques exemplaires qui tiennent compte des traumatismes. Évaluer l'impact de la formation en mesurant ses répercussions sur l'identification d'incidents liés à la traite des personnes et en fournissant des réponses appropriées, qui tiennent compte des traumatismes.

2

Poursuites

- Explorer des façons d'augmenter le nombre de poursuites en rendant le processus judiciaire moins traumatisant pour les survivants. Envisager d'investir dans la création d'un réseau de témoins experts qui peuvent participer aux procès afin de réduire le fardeau de la preuve sur le témoignage de la victime ou du survivant.

3

Partenariat

- Fournir des ressources pour la collaboration intersectorielle. Les gouvernements devraient offrir des ressources aux organismes communautaires et aux fournisseurs de services afin qu'ils établissent une collaboration intersectorielle visant à mettre fin à la traite des personnes au Canada.
- Développer des partenariats avec des secteurs où fraient régulièrement les trafiquants. Les gouvernements et les militants contre la traite des personnes devraient établir des partenariats avec des secteurs tels que les entreprises de location de voitures, les hôtels et la plateforme de location d'hébergements de courte durée afin de sensibiliser les gens à la traite des personnes et de mieux la repérer.

4

Autonomisation

- Investir dans la création d'un réseau adéquat et durable de services communautaires partout au pays afin d'offrir un soutien opportun et efficace aux survivants tout au long de leur continuum de guérison.
- Adopter une stratégie systématique et fondée sur des données probantes pour financer adéquatement les programmes et services offerts aux victimes et survivants de la traite des personnes partout au Canada. Effectuer régulièrement des analyses environnementales, des évaluations des besoins et des analyses des lacunes afin d'assurer un accès équitable aux appuis et aux services dans l'ensemble du pays.

Le Centre croit fermement que la traite des personnes est une question non partisane. Nous exhortons tous les ordres de gouvernement à travailler ensemble sur cette question et à s'engager à financer à perpétuité des initiatives de lutte contre la traite des personnes afin de s'assurer que les programmes et les services peuvent se concentrer sur ce qui compte le plus : fournir un soutien exceptionnel, utile et efficace aux victimes et aux survivants. Si l'on resserre les liens entre les secteurs et les frontières administratives et gouvernementales, les fournisseurs de services directs pourront mieux proposer des réponses opportunes et appropriées aux personnes qui sont piégées par ce crime destructeur.

Glossaire

- ▶ **Bottom** : une travailleuse du sexe ou une victime de la traite à des fins d'exploitation sexuelle qui aide à gérer les activités commerciales d'un trafiquant. Une telle personne contrôle souvent d'autres travailleurs du sexe/victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et incarne parfois le contrôle requis pour protéger l'entreprise. ³⁶
- ▶ **Contrainte** : l'usage de la force pour persuader une personne de faire quelque chose qu'elle ne veut pas faire. ³⁷
- ▶ **Couloirs de la traite des personnes** : les systèmes de transport (c.-à-d. les routes, les trajectoires de vol, les bateaux, les autobus et les trains) qui sont *systématiquement* utilisés par les trafiquants pour profiter de l'exploitation sexuelle d'autres personnes en déplaçant ces dernières vers différentes villes et différents marchés du sexe commercial dans diverses régions du Canada.
- ▶ **Exploitation** : dans le contexte de la traite des personnes, une personne en exploite une autre si elle l'amène à fournir ou à offrir de fournir son travail ou ses services, par des agissements dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'ils lui fassent croire qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît. ³⁸
- ▶ **Industrie/marché du sexe commercial** : le phénomène combiné des personnes, des établissements, des coutumes et des messages – explicites et implicites, désirés et indésirables – impliqués dans le sexe commercial. ³⁹
- ▶ **Organisation criminelle** : un groupe, quel qu'en soit le mode d'organisation, qui est a) composé d'au moins trois personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger; et b) dont un des objets principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves qui, si elles étaient commises, pourraient lui procurer – ou procurer à une personne qui en fait partie – directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment financier. ⁴⁰
- ▶ **Passage des clandestins** : faciliter l'entrée illégale d'une personne au Canada à des fins lucratives. Les passeurs de clandestins imposent aux gens d'importantes sommes d'argent pour assurer leur transport et facilitent l'immigration illégale, souvent en conseillant aux clandestins de demander l'asile à leur arrivée dans le pays de destination. ⁴¹
- ▶ **Proxénète** : une personne qui facilite ou gère des transactions sexuelles commerciales. ⁴² Un proxénète peut également être un trafiquant s'il recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne en vue de l'exploiter sexuellement.
- ▶ **Proxénète affilié à un gang** : terme utilisé pour décrire les trafiquants qui sont membres d'un gang et/ou qui font la traite de personnes parce qu'ils font partie d'un groupe issu du crime organisé ou d'un gang de rue.
- ▶ **Proxénète faisant usage de séduction/petit ami trafiquant** : les trafiquants qui se positionnent comme des petits amis et qui s'engagent dans ce qui ressemble à des relations intimes consentuelles avec la victime avant qu'ils ne commencent à la convaincre ou à la contraindre à rejoindre les rangs de l'industrie du sexe commercial.
- ▶ **Sexe commercial** : l'échange d'argent ou de biens contre des services sexuels. Le sexe commercial implique toujours un travailleur du sexe et un acheteur et il implique souvent aussi la participation d'un tiers. ⁴³
- ▶ **Stigmatisation** : l'attribution d'un statut inférieur à une personne, ou à un groupe de personnes, qui ont soit un trait visible perçu comme discréditant (p. ex., race, handicap physique), soit un défaut moral perçu. ⁴⁴
- ▶ **Survivant** : un terme d'autonomisation pour signifier qu'une victime d'un acte criminel a entamé le processus de guérison et qu'elle a peut-être acquis un sentiment de paix dans sa vie. ⁴⁵

- ▶ **Systèmes de soins qui tiennent compte des traumatismes** : les programmes et services qui sont conçus intentionnellement pour répondre et s'attaquer aux besoins des victimes et des survivants liés aux traumatismes et qui sont fondés sur les principes fondamentaux suivants : ⁴⁶
 - Le traumatisme est un événement déterminant de la vie qui peut façonner profondément le sentiment de soi d'une victime et son sens des autres.
 - Les comportements et les symptômes de la victime sont des mécanismes d'adaptation.
 - Les principaux objectifs des services sont l'autonomisation et le rétablissement.
 - La relation de service est collaborative.

- ▶ **Traite des personnes** : l'acte de recruter, de transporter, de transférer, de recevoir, de détenir, de cacher ou d'héberger une personne, ou d'exercer un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation. ⁴⁷

- ▶ **Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle** : un type de traite des personnes. La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle consiste à recruter, transporter, transférer, recevoir, détenir, cacher ou héberger une personne, ou exercer un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne en vue de son exploitation sexuelle. ⁴⁸

- ▶ **Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle en milieu familial** : la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle perpétrée par des membres de la famille, par exemple un parent, un tuteur légal ou un autre membre de la famille. ⁴⁹

- ▶ **Traite des personnes à des fins de travail forcé** : un type de traite des personnes. La traite des personnes à des fins de travail forcé consiste à recruter, transporter, transférer, recevoir, détenir, cacher ou héberger une personne, ou exercer un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne, en vue d'exploiter son travail. ⁵⁰

- ▶ **Travail du sexe et travailleurs du sexe volontaires** : les travailleurs du sexe comprennent des femmes, des hommes et des adultes transgenres (18 ans et plus) qui reçoivent de l'argent ou des biens en échange de services sexuels, régulièrement ou occasionnellement. Le travail du sexe représente du sexe consensuel entre adultes, peut prendre de nombreuses formes et varie d'un pays à l'autre et d'une communauté à l'autre. Le travail du sexe peut varier dans la mesure où il est « formel » ou organisé. ⁵¹ L'exploitation et la contrainte ne sont pas le facteur décisif pour la participation au travail sexuel volontaire.

- ▶ **Traumatisme psychique** : une réaction émotionnelle persistante qui fait souvent suite à un événement extrêmement éprouvant de la vie. Le fait de vivre un événement traumatisant peut compromettre le sentiment de sécurité et le sentiment d'identité ainsi que la capacité à réguler les émotions et à s'orienter dans ses rapports avec les autres. Longtemps après avoir vécu un événement traumatisant, la personne ressent fréquemment une peur intense accompagnée d'un sentiment de honte ou d'impuissance. ⁵²

- ▶ **Victime** : une personne ayant subi des dommages physiques ou psychologiques, matériels ou financiers à la suite d'un crime. L'infraction commise contre la victime doit être en vertu du *Code criminel*, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les jeunes* ou de la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*. Les droits s'appliquent également à certaines infractions visées par la *Loi sur les drogues et les substances contrôlées* et à certaines parties de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. ⁵³

Méthodologie détaillée

Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes penchés sur trois secteurs d'enquête afin de mieux comprendre le fonctionnement des couloirs de la traite des personnes au Canada : une revue de la littérature, une analyse des médias et une recherche qualitative (entrevues avec des fournisseurs de services et des organismes chargés de l'application de la loi).

Revue de la littérature

Malgré le manque de données empiriques fiables sur la traite des personnes au Canada, un nombre croissant d'études visent à mieux comprendre et connaître le fonctionnement de ce crime.

Nous avons examiné plus de 85 articles et rapports et les avons évalués en fonction de leur crédibilité, de leur comparabilité et de leur pertinence par rapport au sujet de la recherche. Nous avons évalué la crédibilité en priorisant les études fondées sur des méthodes de recherche transparentes et éprouvées. Nous avons accordé la priorité absolue aux articles universitaires et évalués par des pairs, suivis des rapports et des données du gouvernement, ainsi que de la documentation « grise » publiée par des établissements non universitaires, p. ex., des organismes communautaires et des groupes de réflexion.

Étant donné que la traite des personnes est, de par sa nature, un crime clandestin et secret, il existe de multiples obstacles à la réalisation de recherches universitaires et évaluées par des pairs. Par exemple, les chercheurs peuvent ne pas détenir les données les plus récentes sur l'évolution des manifestations de ce crime s'ils n'ont pas un accès direct aux victimes ou aux survivants. Des considérations éthiques dans la recherche sur des sujets humains peuvent également empêcher la collecte de données primaires.

Afin de faire preuve de rigueur en réalisant des recherches pertinentes et utiles, nous avons pris soin de *ne pas* exclure des recherches qui pourraient parler de façon crédible des réalités et des tendances vécues par les victimes, les survivants et les fournisseurs de services sur le terrain, même si elles ne répondent pas aux normes de recherche les plus élevées en matière d'examen par les pairs.

Nous avons exploré ce qui suit en ce qui concerne la traite des personnes au Canada et en Amérique du Nord :

- des études de cas canadiennes et des études régionales;
- les dimensions économiques de la traite des personnes;
- se sortir d'une situation de traite de personnes;
- les gangs et le crime organisé;
- la santé et les services sociaux;
- les communautés autochtones;
- les fondements juridiques de la traite de personnes et du travail du sexe au Canada ;
- le maintien de l'ordre et l'application de la loi;
- la stigmatisation et la psychologie;
- les trafiquants et les proxénètes – les motivations et les méthodes de traite;
- les systèmes de transport;
- les traumatismes psychiques;
- les typologies de la traite en Amérique du Nord.

Analyse des médias

Nous avons fait une analyse systématique de la couverture médiatique de la traite des personnes au Canada afin de mieux comprendre ce qui suit :

- Dans quelle mesure les couloirs de la traite des personnes sont-ils compris et mentionnés dans les médias populaires?
- À quels endroits des couloirs de la traite des personnes ont-ils déjà été identifiés?

Nous avons effectué 12 recherches uniques par l'entremise de Google News en utilisant les termes de recherche suivants : *traite des personnes Canada, traite des personnes Ontario, traite des personnes Nouvelle-Écosse, etc.*

Nous avons analysé plus de 1 800 résultats de recherche en recueillant des données sur les 15 premières pages de chaque terme de recherche. Les cas en double ont été supprimés, ce qui a donné lieu à 267 articles contenant toutes des histoires uniques entre novembre 2013 et avril 2019. Les résultats de cette analyse nous ont aiguillés vers d'autres sources de données :

- 91 % des articles (242) ont été publiés entre janvier 2017 et avril 2019;
- 129 articles ont été rédigés pour sensibiliser le public aux questions de la traite des personnes, mais n'ont parlé d'aucun cas spécifique;
- 138 articles mentionnent des cas précis où des incidents réels de traite de personnes ont eu lieu dans une ou plusieurs juridictions canadiennes.

Recherche qualitative : entrevues

Bien que les études sur la traite des personnes au Canada soient de plus en plus nombreuses, la revue de la littérature et l'analyse des médias n'ont pas produit suffisamment de données utiles pour arriver à des conclusions fermes en réponse à nos questions de recherche. Afin de mieux comprendre comment et où fonctionnent les couloirs de la traite des personnes, nous avons mené 69 entrevues téléphoniques semi-structurées avec du personnel chargé de la prestation de services directs et des agents responsables de l'application de la loi. Nous avons utilisé les critères d'inclusion suivants pour notre analyse :

- Travaillent-ils ou ont-ils récemment travaillé directement avec des victimes et/ou des survivants de la traite des personnes?
- Travaillent-ils avec des victimes ou des survivants dans le cadre d'un programme ou d'une organisation de lutte contre la traite des personnes?

Afin d'identifier les organismes, les organisations et les personnes susceptibles de satisfaire à ces critères, nous avons tiré profit de l'expertise des spécialistes des partenariats du Centre et du répertoire national d'aiguillage de la ligne d'urgence, et nous avons cherché à inclure des informateurs clés de partout au pays.

Nous avons veillé à utiliser la même définition de la traite des personnes tout au long des entrevues (voir *Termes et définitions*) et nous nous sommes assurés que les participants aux entrevues étaient en mesure de faire la distinction entre la traite des personnes et le travail sexuel commercial volontaire.

Nous avons fourni aux personnes interrogées un aperçu du projet de recherche, y compris les objectifs et la méthodologie. Nous avons confirmé la confidentialité dans l'invitation à l'entrevue, et chaque participant a donné son consentement au début de l'entrevue.

Nous avons élaboré un guide d'entrevue fondé sur les pratiques exemplaires issues de projets de recherche semblables identifiés dans le contexte de la revue de la littérature. Nous avons fourni sur demande le guide aux personnes interrogées avant l'entrevue. Les entrevues ont duré en moyenne entre 45 et 60 minutes; toutefois, les temps réels variaient en fonction de la quantité d'information que le participant était en mesure de fournir. L'entrevue la plus courte a duré environ 15 minutes, et la plus longue, environ deux heures. Comme nous nous attendions à ce que les répondants aux entrevues aient des niveaux différents d'expérience, de connaissances et d'information, nous avons mené des entrevues semi-structurées afin de permettre une plus grande souplesse dans la collecte d'information.

Nous avons effectué une analyse thématique des données afin de cerner des tendances dans les réponses aux entrevues. Une analyse des projets de recherche similaires a montré qu'il s'agit d'une pratique exemplaire dans la réalisation de recherches qualitatives de nature exploratoire ou sur un sujet où la recherche préexistante est limitée. Étant donné que nous entamions une recherche nouvelle, il était important que notre méthodologie d'analyse des données n'impose aucune hypothèse prédéterminée et n'applique aucun biais à la pertinence et au poids des réponses individuelles. Nous avons rigoureusement analysé les notes textuelles de chaque entrevue afin d'extraire toutes les réponses et tous les thèmes. Chaque réponse à chaque question a été codée et comptée, et les réponses individuelles ont ensuite été regroupées et organisées en fonction de thèmes plus généraux.

L'analyse qualitative des données était un processus itératif. Nous avons continué à mener des entrevues jusqu'à ce que nous atteignions un niveau de saturation, c'est-à-dire jusqu'à ce que d'autres entrevues ne fournissent plus de nouvelles informations et que les tendances pouvaient être considérées comme crédibles.

Répondants responsables de l'application de la loi

Nous avons interrogé 20 répondants responsables de l'application de la loi dans les administrations suivantes :

Alberta	Terre-Neuve-et-Labrador	Thunder Bay, Ont.
Calgary, Alb.	Nouvelle-Écosse	Toronto, Ont.
Edmonton, Alb.	Halifax, N.-É.	Windsor, Ont.
Colombie-Britannique	Ontario	Montréal, Qué.
Vancouver, C.-B.	Kingston, Ont.	GRC de la Saskatchewan
Victoria, C.-B.	London, Ont.	Saskatoon, Sask.
Winnipeg, Man.	Niagara Falls, Ont.	

La grande majorité (70 %) des personnes interrogées étaient membres de services municipaux, suivis de la GRC (25 %) et d'organismes provinciaux (5 %). D'une manière générale, cela reflète le fait que la majorité des unités d'application de la loi au Canada sont municipales, suivies de la GRC et des provinces.

Les agents interrogés provenaient d'un éventail d'unités responsables des dossiers associés à la traite de personnes, y compris du vice, des armes à feu et des gangs, des victimes spéciales et de la contre-exploitation :

- 30 % des répondants travaillaient spécifiquement dans des unités consacrées à lutter contre la traite des personnes;
- 70 % des unités étaient responsables d'enquêtes sur des crimes non spécifiques à la traite des personnes;
- les unités comptaient en moyenne six agents équivalents temps plein (avec une médiane de quatre);
- 95 % des répondants ont confirmé qu'ils avaient travaillé directement avec au moins une victime ou un survivant de la traite des personnes;
- Les répondants des organismes chargés de l'application de la loi avaient tendance à travailler avec un moins grand nombre de victimes ou de survivants de la traite de personnes que ceux des organismes offrant des services directs. Deux facteurs sont probablement en cause :
 - les victimes/survivants peuvent craindre ou se méfier des forces de l'ordre;
 - l'identification et l'évaluation des victimes peuvent varier entre un agent chargé de l'application de la loi et un fournisseur de services directs.

Répondants fournisseurs de services

Nous avons interviewé 49 fournisseurs de services des administrations suivantes :

Brooks, Alb.	St. John, N.-B.	Sarnia, Ont.
Calgary, Alb.	St. John's, T.-N.-L.	Thunder Bay, Ont.
Edmonton, Alb.	Gouvernement de la	Waterloo, Ont.
Fort McMurray, Alb.	Nouvelle-Écosse	Niagara, Ont.
Medicine Hat, Alb.	Halifax, N.-É.	Québec (organisme
Strathmore, Alb.	Truro, N.-É.	provincial)
Prince George, C.-B.	Gouvernement de	Kahnawake, Qué.
Surrey, C.-B.	l'Ontario	Laurentides, Qué.
Vancouver, C.-B.	Elgin County, Ont.	Gouvernement de la
Manitoba (organisme	Fort Frances, Ont.	Saskatchewan
provincial)	Greenstone, Ont.	Lloydminster, Sask.
Winnipeg, Man.	Haldimand and Norfolk	Melfort, Sask.
Fredericton, N.-B.	County, Ont.	Regina, Sask.
Moncton, N.-B.	London, Ont.	Saskatoon, Sask.

La grande majorité des participants chez les fournisseurs de services étaient des organismes de première ligne (88 %) qui travaillent directement avec les victimes et les survivants de la traite des personnes (82 %). La majorité (61 %) de leurs représentants étaient des gestionnaires de programme ou des coordonnateurs qui ont examiné les dossiers, supervisé le personnel de première ligne ou travaillé directement avec des survivants de la traite des personnes dans le cadre de leurs fonctions. Parmi les autres répondants figuraient des directeurs généraux (35 %) et des travailleurs sociaux (4 %).

Pour ce qui est des organismes ayant participé à l'étude, 43 % offrent des programmes ou des services spécifiques à la traite de personnes. Les autres étaient soit des ministères (7 %) chargés de superviser des stratégies relatives à la traite des personnes ou des organisations/associations parapluie (6 %) qui n'ont pas fourni de services directs aux clients. Bien que ces organisations aient été limitées dans leur capacité de parler des besoins individuels et de la situation des victimes et des survivants de la traite de personnes, elles étaient des sources crédibles provenant de secteurs au service des victimes de la traite de personnes et des survivants.

Notes

- 1 Cotter, A. (2020). La traite des personnes au Canada, 2018. Catalogue de Statistique Canada n° 85-002-X. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00006-fra.htm>
- 2 Noble, A., Coplan, I., Neal, J., Suleiman, A., et McIntyre, S. (2020). *Getting out: A national framework for exiting human trafficking for sexual exploitation in Canada*. Toronto, Ont., Covenant House Toronto & The Hindsight Group. Récupéré de <https://covenanthousetoronto.ca/traffick-stop/the-barriers-to-exiting-sex-trafficking>
- 3 Merriam-Webster Dictionary. *Corridor*. Récupéré de <https://www.merriam-webster.com/dictionary/corridor>
- 4 Sexual Assault Kit Initiative (SAKI). (n.d.) *Victime ou survivor: Terminologie de investigation through prosecution*. Extrait de <https://sakitta.org/toolkit/docs/Victim-or-Survivor-Terminology-from-Investigation-Through-Prosecution.pdf> Sexual Assault Kit Initiative (SAKI). (n.d.) *Victim or survivor: Terminology from investigation through prosecution*. Récupéré de <https://sakitta.org/toolkit/docs/Victim-or-Survivor-Terminology-from-Investigation-Through-Prosecution.pdf>
- 5 Gouvernement du Canada. *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, 279.01 (1).
- 6 Gouvernement du Canada. *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, 279.01 (1).
- 7 Cotter, A. (2020). *La traite des personnes au Canada*, 2018. Catalogue de Statistique Canada n° 85-002-X. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00006-fra.htm>
- 8 Polaris. (2017) *The typology of modern slavery: Defining sex and labor trafficking in the United States*. Récupéré de <https://polarisproject.org/wp-content/uploads/2019/09/Polaris-Typology-of-Modern-Slavery-1.pdf>
- 9 Canadian Women's Foundation. (2014). "*No more*": *Ending sex-trafficking in Canada – Report of the National Task Force of Sex Trafficking of Women and Girls in Canada*. Récupéré de <https://www.canadiancentroendhumantrafficking.ca/wp-content/uploads/2016/10/No-More-Ending-Sex-Trafficking-in-Canada.pdf>
- 10 Merriam-Webster Dictionary. *Circuit*. Récupéré de <https://www.merriam-webster.com/dictionary/circuit>
- 11 Gouvernement du Canada. *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, 279.01 (1).
- 12 Polaris. (2017). *The typology of modern slavery: Defining sex and labor trafficking in the United States*. Récupéré de <https://polarisproject.org/wp-content/uploads/2019/09/Polaris-Typology-of-Modern-Slavery-1.pdf>

- 13 Roudometkina, A. et Wakeford, K. (2018). *Trafficking of Indigenous women and girls in Canada: Submission to the Standing Committee on Justice and Human Rights*. Native Women's Association of Canada. Récupéré de <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/JUST/Brief/BR10002955/br-external/NativeWomensAssociationOfCanada-e.pdf>
- 14 Canadian Women's Foundation. (2014). "No more": *Ending sex-trafficking in Canada – Report of the National Task Force of Sex Trafficking of Women and Girls in Canada*. Récupéré de <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/wp-content/uploads/2016/10/NoMore-Ending-Sex-Trafficking-in-Canada.pdf>
- 15 Eberhard, J., Frost, A. C., and Rerup, C. (2019). « The dark side of routine dynamics: Deceit and the work of romeo pimps », Feldman, M., et al. (dir.) *Routine Dynamics in Action: Replication and Transformation (Research in the Sociology of Organizations, Vol. 61)*, Emerald Publishing Limited, pp. 99-121.
- 16 Entrevues avec des informateurs clés.
- 17 Eberhard, J., Frost, A. C., et Rerup, C. (2019). « The dark side of routine dynamics: Deceit and the work of romeo pimps », Feldman, M., et al. (dir.) *Routine Dynamics in Action: Replication and Transformation (Research in the Sociology of Organizations, Vol. 61)*, Emerald Publishing Limited, pp. 99-121.
- 18 Eberhard, J., Frost, A. C., et Rerup, C. (2019). « The dark side of routine dynamics: Deceit and the work of romeo pimps », Feldman, M., et al. (dir.) *Routine Dynamics in Action: Replication and Transformation (Research in the Sociology of Organizations, Vol. 61)*, Emerald Publishing Limited, pp. 99-121.
- 19 Hightower, E. *An Explanatory Study of Personality Factors Related to Psychological Abuse and Gaslighting*. Thèse de doctorat. Récupéré de <https://search.proquest.com/openview/0c6d2066bc1732bdd632be2194fad496/1?pq-origsite=gscholar&cbl=18750&diss=y>
- 20 Hammond, G.C. et McGlone, M. (2014). Entry, progression, exit and service provision for survivors of sex trafficking: Implications for effective interventions. *Global Social Welfare, 1(4)*, p. 159.
- 21 Hammond, G.C. et McGlone, M. (2014). Entry, progression, exit and service provision for survivors of sex trafficking: Implications for effective interventions. *Global Social Welfare, 1(4)*, p. 159.
- 22 Hammond, G.C. and McGlone, M. (2014). Entry, progression, exit and service provision for survivors of sex trafficking: Implications for effective interventions. *Global Social Welfare, 1(4)*, p. 159.
- 23 Adapté de Baker et al. (2010) cités dans Hammond, G.C. and McGlone, M. (2014). Entry, progression, exit and service provision for survivors of sex trafficking: Implications for effective interventions. *Global Social Welfare, 1(4)*, p. 162.
- 24 Baker et al. (2010) cités dans Hammond, G.C. and McGlone, M. (2014). Entry, progression, exit and service provision for survivors of sex trafficking: Implications for effective interventions. *Global Social Welfare, 1(4)*, p. 162.

- 25 Overstreet, N.M. et Quinn, D. M. (2013). The intimate partner violence stigmatization model and barriers to help seeking. *Basic and Applied Social Psychology*, 35(1), pp. 109-122.
- 26 Williams, S. L. et Mickelson, K.D. (2008). A paradox of support seeking and rejection among the stigmatized. *Personal Relationships*, 15(4), pp. 493-509.
- 27 Baker, L.M., Dalla, L.R., et Williamson, C. (2010). *Exiting prostitution: an integrated model. Violence Against Women*, 16(5), pp. 579-600.
- 28 Overstreet, N. M. et Quinn, D. M. (2013). The Intimate Partner Violence Stigmatization Model and Barriers to Help Seeking. *Basic and Applied Social Psychology*, 35(1), pp. 109-122.
- 29 Williams, S. L. et Mickelson, K. D. (2008). A paradox of support seeking and rejection among the stigmatized. *Personal Relationships*, 15(4), pp. 493-509.
- 30 Goffman, E. (1963) cité dans Weitzer, R. (2018). Resistance to sex work stigma. *Sexualities*, 21(5-6), pp. 717-729.
- 31 Weitzer, R. (2018). Resistance to sex work stigma. *Sexualities*, 21(5-6), pp. 717-729.
- 32 Williams, S. et Mickelson, K. (2008). A paradox of support seeking and rejection among the stigmatized. *Personal Relationships*, 15(4), pp. 493-509.
- 33 Williams, S. et Mickelson, K. (2008). A paradox of support seeking and rejection among the stigmatized. *Personal Relationships*, 15(4), p. 495.
- 34 Centre de toxicomanie et de santé mentale. (2021). Les traumatismes psychiques. Récupéré de <https://www.camh.ca/fr/info-sante/index-sur-la-sante-mentale-et-la-dependance/les-traumatismes-psychiques>
- 35 Adapté de Clawson, H.J. et al. (2008). *Treating the hidden wounds: trauma treatment and mental health recovery for victims of human trafficking*. U.S. Department of Health and Human Services. Récupéré de <https://aspe.hhs.gov/report/treating-hidden-wounds-trauma-treatment-and-mental-health-recovery-victims-human-trafficking>
- 36 Horning, A., Sriken, J. et Thomas, C. (2019). Risky business: Harlem pimps' work decisions and economic returns. *Deviant Behaviour*. DOI: 10.1080/01639625.2018.1556863 pp. 17-18.
- 37 Cambridge Dictionary. (2020). *Coercion*. Récupéré de <https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/coercion>
- 38 Gouvernement du Canada. *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, 467.1(1)
- 39 Overs, C. (2002). Sex workers: Part of the solution – *An analysis of HIV prevention programming to prevent HIV transmission during commercial sex in developing countries*. Récupéré de https://www.who.int/hiv/topics/vct/sw_toolkit/115solution.pdf
- 40 Gouvernement du Canada. *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, 467.1(1)
- 41 Sécurité publique Canada. (2018). *Le passage de clandestins*. Récupéré de <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/hmn-smgglng/index-fr.aspx>

- 42 Horning, A., Thompson, L., et Thomas, C. (2019). Harlem pimps' reflections on quitting: External and internal reasons. *Victims & Offenders*, 14(5), pp. 561-586.
- 43 Overs, C. (2002). Sex workers: Part of the solution – *An analysis of HIV prevention programming to prevent HIV transmission during commercial sex in developing countries*. Récupéré de https://www.who.int/hiv/topics/vct/sw_toolkit/115solution.pdf
- 44 Goffman, E. (1963) cité dans Weitzer, R. (2018). Resistance to sex work stigma. *Sexualities*, 21(5-6), pp. 717-729.
- 45 Sexual Assault Kit Initiative (SAKI). (n.d.) *Victim or survivor: Terminology from investigation through prosecution*. Récupéré de <https://sakitta.org/toolkit/docs/Victim-or-Survivor-Terminology-from-Investigation-Through-Prosecution.pdf>
- 46 Adapté de Clawson, H.J. et al. (2008). *Treating the hidden wounds: Trauma treatment and mental health recovery for victims of human trafficking*. U.S. Department of Health and Human Services. Récupéré de <https://aspe.hhs.gov/report/treating-hidden-wounds-trauma-treatment-and-mental-health-recovery-victims-human-trafficking>
- 47 Gouvernement du Canada. *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, 279.01 (1).
- 48 Adapté du gouvernement du Canada. *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, 279.01 (1).
- 49 Sprang, G. et Cole, J. (2018). Familial Sex Trafficking of Minors: Trafficking Conditions, Clinical Presentation, and System Involvement. *Journal of Family Violence*, 33(3), pp. 185-195.
- 50 Adapté du gouvernement du Canada. *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, 279.01 (1).
- 51 Organisation mondiale de la Santé. (2015). *Technical Brief: HIV and young people who sell sex*. Récupéré de https://www.unodc.org/documents/hiv-aids/2015/WHO_HIV_2015.7_eng.pdf
- 52 Centre de toxicomanie et de santé mentale. (2021). *Les traumatismes psychiques*. Récupéré de <https://www.camh.ca/fr/info-sante/index-sur-la-sante-mentale-et-la-dependance/les-traumatismes-psychiques>
- 53 Ministère de la Justice du Canada. (2016). *Qui est la victime d'un acte criminel? Gouvernement du Canada*. Récupéré de <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/droits-rights/qui-who.html>



Le centre

Le centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes.



ISBN: 978-1-7775810-1-5

Éditeur : Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'information présentée dans le rapport *Les couloirs de la traite des personnes au Canada* ou du Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes, veuillez envoyer un courriel à l'adresse info@ccteht.ca

ccteht.ca

Obtenez plus d'informations au sujet de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes à :
canadianhumantraffickinghotline.ca